

Abdoulaye Danfaga

Mansa Moussa dans les récits des auteurs musulmans

DANFAGA Abdoulaye. *Mansa Moussa dans les récits des auteurs musulmans*, sous la direction de Kamal TAYARA. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2021.
Mémoire soutenu le 16/06/2021.



Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté des Langues
Département d'Etudes Arabes

Mansa Moussa
dans les récits des auteurs musulmans

Mémoire de Master II

Présenté par : **M. Abdoulaye DANFAGA**

Sous la direction de : **M. Kamal TAYARA**

Année 2020-2021

Remerciement

Je dois un sincère remerciement à l'endroit de mon professeur et encadreur, **M. Kamal TAYARA**, pour sa disponibilité et la bonne orientation. Il n'a ménagé aucun effort dans le cadre de mon encadrement, surtout avec le sens d'ouverture et du professionnalisme. Compte tenu de la nature des sources exploitées, n'eut été sa disponibilité et ses conseils, cette étude analytique n'aurait pas été achevée.

Je tiens également à remercier mes camarades, notamment, **Alpha DIALLO, Jabir TOURE** et bien d'autres, pour la relecture attentive de ma rédaction et les remarques pointues. Leurs remarques critiques ont permis de combler certaines lacunes qui pourraient handicaper mon travail.

Résumé en Français

Mansa Moussa était l'un des souverains maliens du temps médiéval. Il régna au XIV^{ème} siècle durant 25 ans, nonobstant, le sujet de ce roi demeure polémique et très complexe de par la diversité et la contradiction des sources. Son histoire est évoquée dans trois sources de nature différente, dont la tradition orale de son pays, les récits des historiographes et chroniqueurs musulmans et en fin les archives des explorateurs occidentaux. Les versions émanant de ces différentes sources sont contradictoires à tel enseigne qu'une étude de Master ne nous permet pas les confronter, analyser profondément et en tirer une conclusion finale. Cela étant, nous avons jugé nécessaire de s'atteler d'abord aux récits des musulmans qui sont de la même nature mais, contradictoires. La confrontation et l'étude analytique de celles-ci nous permettra, quand même, de tirer une conclusion partielle. La comparaison du résultat de cette étude aux autres sources sera l'objet d'une étude ultérieure dans le cadre de la préparation d'une thèse.

Nous avons reparti notre travail en deux chapitres. La première partie est une étude générale qui évoque le problème de source et les différents empires des territoires constituant l'actuel Mali ainsi que le point de vue de deux tendances à l'égard de Mansa Moussa, dont les détenteurs de la tradition orale et les auteurs musulmans. Quant à la seconde partie, l'accent est principalement mis sur l'analyse de sources musulmanes, notamment, les versions évoquant le règne de ce roi en générale et le voyage à la Mecque en particulier.

Résumé en Anglais

Mansa Moussa was one of the Malian rulers of medieval times. He reigned in the 14th century for 25 years. However, the subject of this king remains controversial and very complex due to the diversity and contradiction of sources. His history is evoked in three sources of different nature, including the oral tradition of his country, the accounts of Muslim historiographers and chroniclers and finally the archives of Western explorers. The versions emanating from these different sources are contradictory to such an extent that a Master's thesis does not allow us to confront them, analyze them deeply and draw a final conclusion. This being the case, we have deemed it necessary to tackle first the accounts of the Muslims which are of the same nature but, contradictory. The confrontation and the analytical study of these will allow us, nevertheless, to draw a partial conclusion. The comparison of the result of this study with other sources will be the subject of a later study in the framework of the preparation of a dissertation.

We have divided our work into two chapters. The first chapter is a general study that evokes the problem of sources and the different empires of the territories that make up present-day Mali, as well as the point of view of two tendencies with regard to Mansa Moussa, including the holders of the oral tradition and Muslim authors. As for the second chapter, the emphasis is mainly on the analysis of Muslim sources, in particular, the versions evoking the reign of this king in general and the journey to Mecca in particular.

Tableau de translitération

J'ai opté pour le système de transcription arabica afin de transcrire certains noms d'origine étrangère, en revanche, les citations gardent leur forme originale.

TABLEAU DE TRANSLITTERATION DE L'ALPHABET ARABE

Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)	Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)
ء	'	ض	ḍ
ب	b	ط	ṭ
ت	T	ظ	ẓ
ث	ṯ	ع	ʿ
ج	ġ	غ	ġ
ح	ḥ	ف	f
خ	ḫ	ق	q
د	d	ك	k
ذ	ḏ	ل	l
ر	r	م	m
ز	z	ن	n
س	s	و	w
ش	š	ه	h
ص	ṣ	ي	y

VOYELLES

Voyelles brèves	Transcription internationale (revue Arabica)	Voyelles longues	Transcription internationale (revue Arabica)
اَ	a	إ	â
إِ	i	ي	î
أُ	u	و	u

Sommaire

Remerciement.....	
Résumé en Français	
Résumé en Anglais	
Tableau de translittération	
Introduction.....	
CHAPITRE PREMIER: Problème de sources et aperçu historique sur les empires du Mali....	
A. Problème de source et présentation des récits des historiographes et des chroniqueurs musulmans	
B. Les empires et royaumes de l'Afrique de l'Ouest au temps médiéval.....	
C. Mansa Moussa de l'enfance à l'intronisation	
CHAPITRE DEUXIEME : Mansa Moussa dans les sources musulmanes	
A. Le règne.....	
B. Mansa Moussa en pèlerinage	
C. Points de vue contradictoires à l'égard de Mansa Moussa.....	
Conclusion.....	
Annexes	
Bibliographie	

Introduction

Entre légende et histoire, tradition orale et écriture, Mansa Moussa (Le Roi Moussa, souverain malien du XIV^e siècle) traverse le temps et l'espace pour parvenir à notre temps en mille et une figures. Il s'agit d'un souverain problématique tant par la politique qu'il avait adoptée¹ que par les méfaits ou les hauts bienfaits que l'on lui attribue. Des bribes de son récit se trouvent racontés par des griots maliens (chanteurs/poètes dépositaires d'un savoir oral ancestral) ou sont fixées par écrit chez des géographes et chroniqueurs musulmans, arabes ou soudanais.

La tradition orale malienne peint de Mansa Moussa l'image d'un roi qui renie la foi et la loi de ses ancêtres², introduit dans la société des nouvelles règles et des coutumes étrangères, dilapide la richesse du pays et élimine physiquement ses adversaires politiques. À l'inverse, pour les auteurs musulmans, il s'agit d'un souverain juste et éthique, d'un musulman conquérant et surtout d'un homme pieux et un grand bâtisseur qui n'avait d'ailleurs pas son égal en matière de la justice et de la probité morale parmi les souverains du Mali.

Cette dichotomie traverse l'histoire pour s'installer dans le Mali moderne où une bonne partie de la population montre de l'indifférence totale à l'égard du sujet de Mansa Moussa et ses aventures, alors que d'autres maliens, notamment les lettrés arabisants, le considèrent comme un héros national révélateur de l'identité malienne.

En effet, lorsque j'ai dit à l'un de mes amis francophones que mon sujet de mémoire porte sur Mansa Moussa ; il a réagi avec ironie et m'a conseillé sitôt de changer le sujet en prétextant que l'histoire d'un roi qui a dilapidé la richesse de la nation ne doit pas constituer l'objet d'une recherche scientifique.

Cette image contrastée de Mansa Moussa résulte donc de deux sources de natures différentes : d'une part, la tradition orale véhiculée par les griots, gardiens de l'histoire et de la mémoire collective, et d'autre part, des témoignages rapportés par des géographes et des historiographes musulmans.

¹ - L'époque de ce roi est marquée par le début de l'ouverture aux autres nations sur tous les plans et, la rupture avec certaines pratiques du passé. A la différence de ces prédécesseurs, la civilisation arabo-musulmane était encrée en lui de telle sorte qu'il renonça à certaines pratiques séculaires relevant du paganisme mais, si chères pour les traditionalistes.

² - KAMISSOKO W. *L'empire du Mali, Mansa kankoun Moussa, le pèlerin*, Paris, Fondation SCOA, 1977, P. 4

Bien entendu, la parole chantée des griots a subi les aléas de la transmission orale des siècles durant, et certaines versions des auteurs musulmans (géographes ou chroniqueurs) relèvent du colportage qui n'est pas pour autant le fruit d'une observation scientifique.

Étant donné que nous sommes dépourvus de sources endogènes écrites, remontant au XIVème siècle - pour des raisons que nous allons évoquer plus tard sous le titre de problèmes de sources - ces deux sources d'information ne peuvent pas être purement et simplement écartées. En effet, elles doivent être reconsidérées et analysées avec beaucoup de précautions. En tout état de cause, elles doivent servir comme des indices probants pour reconstituer l'histoire ancienne et non pas comme preuves irréfutables.

Sur ce, nous pouvons admettre que la question de Mansa Moussa constitue une thématique qui a déjà été explorée avant cette étude. D'autant plus qu'il existe des ouvrages de références dont les auteurs ont repris à leur compte soit les récits émanant de la transmission orale ou ceux résultant de la traduction de certains passages tirés de versions arabes. Néanmoins, à notre sens, ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une confrontation de différentes sources disponibles et non plus une analyse approfondie du sujet. Or, il y a un grand écart entre les récits de deux tendances. De surcroît, la contradiction de versions est une réalité que l'on peut constater à travers les récits du même auteur.

C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de l'aborder sous un autre angle, afin de mettre en exergue les faits qui sont scientifiquement admissibles, d'en tirer des nouvelles réflexions, et d'apporter notre pierre à l'édifice du savoir.

Le choix de ce sujet n'est pas fortuit, car Mansa Moussa est l'un des souverains de l'Afrique de l'ouest ayant régné à une époque où la documentation n'était pas encore en vigueur dans cette région. *A fortiori*, son règne s'étendait dans l'espace et dans le temps. Car, il aurait régné sur un vaste territoire durant plus de deux décennies¹. Mais, l'histoire lointaine de ces territoires, reste méconnue à défaut de preuves matérielles. Toutefois, l'époque de ce souverain constitue une période dont nous disposons certains témoignages écrits.

¹ - L'empire du Mali englobait au Moyen Age, dix pays des Etats actuels de l'Afrique de l'ouest dont : Mali, Sénégal, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Guinée - Conakry, Guinée - Bissau, Cote d'Ivoire, Ghana et Tchad (DIAWARA G., *Abubakari II, explorateur Mandingue*, Paris, Corlet Numérique, 2010, P.72)

À cet effet, une analyse scientifique de ceux-ci nous permettra probablement de déceler la vérité historique et de ressortir quelque chose de constructif tout en démontrant certaines réalités de la vie sociale et politique de cette époque. Cela est l'une des raisons qui nous ont motivé à aborder ce sujet.

Pour reconstituer cette image, il faudra confronter la tradition orale aux sources écrites. Mais au préalable, il faudra établir la première avec toutes ses variantes historiques et linguistiques et soumettre la deuxième à une analyse critique. Nous souhaitons nous atteler à cette confrontation lors de notre travail de doctorat. Pour l'instant, notre travail de mémoire de MASTER se limite aux textes écrits, et précisément à ceux qui évoquent d'une façon ou d'une autre le règne de Mansa Moussa.

Notre travail consiste donc à dégager la figure de Mansa Moussa avec ses éléments constitutifs tels qu'ils apparaissent dans ces textes analysés dans leurs contextes historiques. Il s'agit de cinq auteurs musulmans dont trois d'origine magrébine (non originaires de la région¹) et deux soudanais indigènes. Ces auteurs sont classés par ordre chronologique pour pouvoir suivre l'évolution probable du récit de Mansa Moussa et repérer des éventuels changements² :

- **al 'Umarî (Magrébin)** : (1301-1349), Šihâb al-dîn ibn Fadlallah, *Masâlik al-abşâr fî mamâlik al-amşâr*, (*Les itinéraires des regards à travers les royaumes du monde civilisé*)
- **Ibn Baţţûţa (Magrébin)** : (1304 – 1368), abû Abdallah Muḥammad ibn Abdallah, *Tuḥfat al-nuzzâr fî ġarâibi al-abşâr wa 'aġâibi al-asfâr*, (*Cadeau précieux pour ceux qui considèrent les choses étranges, des grandes villes et les merveilles des voyages*)
- **Ibn Ḥaldûn (Magrébin)** : (1332-1406), Abduraḥmân, *Târîḥ ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âşorahum min dawî al-šaan al-akbar*, (*Histoire des arabes, des berbères et les grandes dynasties de leur voisinage*)

¹ - Ces trois ne sont pas originaires du Mali. C'étaient plutôt des Maghrébins qui se sont intéressés à l'histoire de cette région.

² - Nous tenons à souligner que les versions qui ont servi de support sont des versions électroniques, téléchargeables en ligne par le biais de lien suivant : *Encyclopédie non lucrative*, <http://waqfeya.com/search.php> consulté le 20 février 2017.

- **Ka‘atî (Soudanais) :** (1468- 1593), Maḥmûd, Târîḥ al-Fatâš, (*L’histoire d’al-Fatâš ou Chronique du chercheur, pour servir à l’histoire des villes, des armées et des principaux personnages du Tekrûr*),
- **al-Sa‘adî (Soudanais) :** (1596-1656), al SA‘ADI, Abdrahmân ibn Abdallah, *Târîḥ al-Sûdân, (Histoire du Soudan)*, Paris, Maisonneuve, 1981, p. 5-24.

Méthodologie

Notre méthodologie consiste à :

- a) classer par ordre chronologique, les récits provenant des auteurs musulmans ;
- b) dégager leurs éléments constitutifs ;
- c) effectuer une analyse interne des textes ;
- d) confronter et commenter les données qui s’en dégagent.

La comparaison des résultats de ces sources de même nature avec d’autres dans leur diversité fera l’objet d’une étude doctorale.

Plan

Ce travail est réparti en deux chapitres : dans le premier, nous avons évoqué dans un premier temps, le déficit de sources indigènes remontant à l'époque de Mansa Moussa et avons également mis l'accent sur les récits des auteurs musulmans, notamment, la présentation des auteurs, la nature de leurs œuvres et en plus, leurs principaux informateurs auprès de qui ils ont recueilli les différentes versions racontées.

En suite, pour situer les éléments de ces récits dans l'espace et dans le temps, nous avons fait un aperçu historique sur les empires médiévaux des territoires constituant l'actuel Mali, tels que, les personnages clés et les événements marquants.

Le deuxième chapitre est consacré à une étude analytique du récit de Mansa Moussa dans les sources musulmanes. L'accent est notamment mis sur son règne en général. Telle que la politique adoptée, l'administration, le volet militaire, ses rapports avec les musulmans d'origines magrébins établis au Mali, ses relations avec ses homologues et en fin son voyage à la Mecque pour le pèlerinage. Étant donné que les données proviennent de différents auteurs et caractérisées par des contractions, nous avons eu recours à deux tableaux synoptiques. Ces tableaux comportent les éléments à étudier et facilitent la confrontation de différentes versions en vue d'en tirer une conclusion.

CHAPITRE PREMIER

Problème de sources et aperçu historique sur les empires du Mali

A. Problème de source et présentation des récits des historiographes et des chroniqueurs musulmans

a) Problème de sources

Le problème de source au sujet de Mansa Moussa n'implique nécessairement pas la quasi-absence de témoignages écrits et des versions oralement transmises. C'est plutôt la divergence et la contradiction des versions qui posent un problème. Notre étude est essentiellement basée sur les versions écrites de premières mains, néanmoins; nous ne pourrions pas mener à bien ce travail sans pour autant évoquer certains passages émanant de sources orales.

Si l'on en croit aux renseignements fournis par certains auteurs arabes comme al-'Umarî¹, le roi Moussa était un souverain instruit et entouré d'hommes lettrés², nonobstant, les sources produites par les indigènes³ dont nous disposons datent du XVI^{ème} siècle⁴. Le déficit de sources endogènes écrites remontant à l'époque de ce souverain peut s'expliquer par plusieurs hypothèses :

- a) L'invasion du pays par ses voisins qui pourrait se solder par des pillages et des déportations. Après le temps du roi Moussa, l'empire du Mali avait connu d'abord des conflits fratricides. Le centre du pouvoir étant affaibli par des querelles de succession au pouvoir, une série d'attaques externes s'en était suivie, d'une part, menée par des pays voisins comme celui des Mossis et d'autre part, les royaumes ayant pris leur indépendance⁵ et en fin l'invasion coloniale. Toutes ces invasions, visaient en premier lieu les tenants du pouvoir et leurs entourages qui seraient des potentiels détenteurs des documents administratifs et autres écrits. Sinon, selon les renseignements fournis par le jurisconsulte, Abû 'Utmân Sa'îd al-Dukâlî⁶, Mansa Moussa, avait des jurisconsultes à son entourage, des secrétaires chargés de la

¹ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abšâr fî mamâlik al-amšâr*, Beyrouth, Dâr al-Kutub al 'Ilmiyya, 2010, 1ère édition, T. IV, p. 49

² - Le règne de ce souverain date du XIV^{ème} siècle, mais les Soudanais ont commencé à écrire leur histoire au XVI^{ème} siècle. Soit deux siècles après.

³ - Les autochtones soudanais. Soudan est le nom attribué aux pays de l'Afrique noire par les Arabes bien avant l'avènement de la colonisation occidentale. "Bled Soudan" c'est-à-dire pays des Noires. Telle était l'appellation des Arabes.

⁴ - SIMONIS F., *L'Afrique Soudanaise au Moyen Age, le temps des grands empires* (Ghana, Mali, Songhaï), Italie, Papergraf, 2010, P.16

⁵ - L'empire Songhaï qui avait supplanté celui du Mali, Pays Mossi, l'actuel Burkina Faso et en fin les colons.

⁶ - Il était l'un des témoins oculaires, un jurisconsulte Magrébin ayant séjourné au Mali durant 35 ans.

correspondance et avait évidemment adopté un registre de faits majeurs¹. Cela implique nécessairement une documentation dont le sort n'est certainement pas connu.

- b) En plus des invasions, il y avait un conflit d'idée qui persiste encore entre les chefs coutumiers ultraconservateurs et les porte-étendards du projet de l'islamisation. Les coutumiers essaient de s'opposer et d'obstruer le chemin devant toute expansion qui pourrait compromettre leur culte séculaire. D'après les renseignements fournis par l'historien Guinéen Youssouf Tamsir Niane, lors de son retour de la Mecque, Mansa Moussa aurait amené dans son pays environs 1444 ouvrages. Il a renchéri que la case sacré appelée Kamambolon, sise à Kangaba² au Mali, servait de Bibliothèque pour Mansa Souleymane, le 2^{ème} successeur de Mansa Moussa, dans laquelle il gardait des ouvrages dont il importait de l'Orient lors du pèlerinage³, afin de donner un nouveau souffle à l'enseignement islamique dans son pays. Hélas, au fil du temps, ladite case est devenue un lieu de culte et de rencontre restreinte pour les chefs traditionnalistes, sans que l'on sache quel a été le sort des livres qui y étaient. Probablement, c'est le même sort qui serait réservé aux éventuels écrits émanant de l'entourage du palais qui pourraient nous donner plus de détail sur cette époque.

Au fait, la coexistence pacifique entre les musulmans et non musulmans ne faisait pas défaut au temps de Mansa Moussa, mais au fur et à mesure le croisement de deux cultures a donné naissance à deux tendances⁴ dont les visions ne sont pas les mêmes. Et avec l'avènement de la colonisation, l'évolution de la situation a engendré une troisième tendance plutôt favorable à la culture occidentale.

Nonobstant le déficit d'archives si regrettable, il y a encore l'espoir d'une découverte de sources de premières mains qui valent prix de l'or pour un chercheur, car Docteur Gaoussou Diawara qui a écrit un ouvrage sur l'expédition maritime du prédécesseur de Mansa Moussa, affirme l'existence des manuscrits au Mali⁵ remontant à l'époque du roi

¹ - al-UMARÎ, Šihâb al-dîn ibn Fadlallah, *Masâlik al-abšâr fi mamâlik al-amšâr*, Ob. Cit. p.54

² - Kangaba est une ville du Mali, chef-lieu de la commune de benkadi et du cercle de Kangaba dans la région de Koulikoro. Kangaba est située au cœur du Manding, berceau de l'empire du Mali.

³ - NIANE D., *Recherche sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Paris, Présence Africaine, 1975, P.10

⁴ - D'une part, les coutumiers conservateurs et d'autre part, les apôtres de la civilisation arabo-musulmane.

⁵ - Ces manuscrits relèvent de sources de premières mains qui seraient détenus d'une part, par les descendants du roi Moussa et d'autre part, par les descendants de ses collaborateurs au Sud Mali, dans les localités qui constituaient le centre du pouvoir au temps de Mansa Moussa.

Moussa et qui abordent son sujet¹. Néanmoins, je n'ai pas personnellement encore eu accès à ces manuscrits. Toutefois, l'analyse de ceux-ci serait l'objet de l'étape suivante de notre travail pour une thèse. À présent, l'accent est mis sur les écrits des historiographes arabes et les chroniqueurs soudanais.

Les sources écrites qui font l'objet de notre étude sont classées par ordre chronologique comme le suivant² :

b) Les historiographes arabes contemporains de Mansa Moussa

1. al-'Umarî : (1301-1349)

i. Présentation

al-'UMARÎ, Šihâb al-dîn ibn Fadlallah, *Masâlik al-abšâr fî mamâlik al-amšâr*, (*Les itinéraires des regards à travers les royaumes du monde civilisé*), Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, 2010, 1ère édition, T. IV, p. 49 - 60.

C'est un juriste écrivain, et contemporain de Mansa Moussa. Il appartenait à une famille de fonctionnaires à la cour des Mamelouks du Caire. Son père était l'un des proches collaborateurs des tenants du pouvoir politique qui fut chancelier à Damas auprès de Sultan Maḥmûd et en Egypte auprès du sultan Qala'ûn en 728 de l'hégire³. Lui-même fut un administrateur de renom ayant occupé plusieurs postes de hautes responsabilités à Damas et en Egypte. Néanmoins, il avait plutôt recueilli ses renseignements auprès de ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer ce roi pèlerin, notamment, le gouverneur d'Egypte, al-amîr abû al-ḥassan 'Ali ibn amîr ḥâḡib. Puisque, il serait probablement à Damas lors du passage de Mansa Moussa par Egypte.

ii. La nature de l'ouvrage et le contexte de réalisation

L'œuvre de cet écrivain est un livre d'histoire qui rapporte sur la géographie et l'histoire des grandes nations dans leur diversité. L'ouvrage est composé de 15 Tomes. Le sujet de Mansa Moussa et l'empire du Mali en générale est évoqué dans le Tome IV,

¹ - DIAWARA Gaoussou, *Abubakari II, explorateur Mandingue*, Op. Cit. P.26

² - Il nous importe de souligner que ces sources arabes sur lesquelles nous nous sommes référés dans le cadre de cette étude, relèvent des versions électroniques, téléchargées en ligne, sur le lien suivant : *Encyclopédie non lucrative*, <http://waqfeya.com/search.php> consulté le 20 février 2017.

³ - al-'UMARÎ, Šihâb al-dîn ibn Fadlallah, *Masâlik al-abšâr fî mamâlik al-amšâr*, Op. Cit. P.10

P.49–60. Dans le cadre de la réalisation de son ouvrage, l’auteur se serait basé sur trois éléments : ses propres observations, l’entretien avec les témoins de certains événements et en fin le recours à d’autres écrits antérieurs au sien. Il nous importe de souligner que son œuvre a été réalisée une décennie après le voyage de Mansa Moussa¹.

iii. Ses principaux informateurs

Les renseignements de cet auteur sur la question du Mali ont été fournis par des commerçants Maghrébins, des juristes et d’autres personnalités qui s’étaient établis au Mali durant plusieurs années dont les noms suivent:

- Abû ‘Utmân Sa‘îd al-Dukâlî². Il est dépeint par l’auteur comme un homme honnête et véridique qui fut juriste auprès du Sultan Mansa Moussa. Il s’était installé au Mali durant 35 ans. Nombreux sont des Arabes et Berbères qui séjournaient au Mali à l’époque de Mansa Moussa pour une courte ou longue durée, soit dans le cadre du commerce ou encore pour rendre service au souverain en leur qualité d’hommes lettrés.
- al-amîr abû al-ḥassan ‘Ali ibn amîr ḥâḡib, l’un des gouverneurs du Sultan d’Egypte, al-Malik al-Nâsir Muḥamad ibn qala’ûn (1285 – 1341), dans les années 1324. Il a affirmé qu’il s’était beaucoup entretenu avec le souverain Moussa au cours de son séjour Cairote, et ce dernier lui aurait beaucoup raconté à propos de son empire ainsi que ses voisins.
- al-amîr abû al-‘Abâs Aḥmad ibn al-ḡâkî al-Muhamandâr. Il fut, lui aussi gouverneur en Egypte, et avait également assumé le rôle du protocole du Sultan al-Malik al-Nâsir Muḥamad ibn qala’ûn. Il avait servi d’intermédiaire entre le Sultan et le roi Mansa Moussa. Son courage et son dévouement ont facilité la rencontre

1 - Il y a des indices dans sa rédaction qui prouvent que l’œuvre avait été réalisée au temps de Mansa Souleymane. Dit-il dans son ouvrage : «l’actuel roi du Mali s’appelle Mansa Souleymane» ce dernier est le deuxième successeur de Mansa Moussa. A la mort qu’après le pèlerinage, Mansa Moussa régna pendant 8 ans ou 13 ans avant sa mort. Cela signifie que la réalisation de l’ouvrage n’avait pas eu lieu immédiatement après la collecte des informations.

2 - Il est à souligner qu’il y a deux Dukâlî. Ils étaient tous juristes. Néanmoins, si le premier était à la hauteur de la responsabilité qui lui a été confiée, la probité morale du second faisait défaut, car selon les renseignements d’Ibn Battûta, il était plutôt malhonnête, opportuniste et matérialiste. Son nom complet c’est Abû al-Abâs al-Dukâlî. Le Sultan Moussa lui avait offert quatre mille mitqal de poudre d’or (4.000 mitqal) pour ses dépenses en sa qualité de juriste. Hélas, il n’avait trouvé mieux que de dissimuler cette qualité en totalité et de prétendre qu’on lui avait volé tous ces biens dans sa demeure. Quand le contraire c’était avéré, il fut démis de ses fonctions par le Sultan et expulsé des territoires maliens, (IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî ḡarâib al-abṣâr wa -aḡâib al-Asfâr*, Beyrouth, Dâr Iḥyâi al-‘ulûm, 1987, 1ère édition, t. II, p. 705)

entre les deux personnalités, puisque le but de son voyage étant le pèlerinage, Mansa Moussa voulait esquiver toute rencontre diplomatique¹. Raison pour laquelle il n'avait voulu se rendre au Palais du Sultan².

- Muhanâ ibn 'Abdu al-Bâqî al 'Ağramî al-dalîl, l'un des guides de Mansa Moussa au cours de son voyage à la Mecque.
- Certains vendeurs et grands commerçants Egyptiens ayant échangé avec les courtisans de Mansa Moussa au cours de leur séjour cairote. Ceux-ci également ont fourni des renseignements sur ce souverain et ses compagnons.
- al-Faqîh al-'Allâma abû al-Rûḥ 'îssâ al-Zawâwî (664-743 hej). Il était un jurisconsulte Egyptien ayant eu l'occasion de s'entretenir avec le Sultan Moussa lors de son passage par Egypte pour le pèlerinage à la Mecque.
- Abû 'Abdullâh Muḥamad ibn Muḥamad ibn al-Sô'ig al-Amawî. Il comptait parmi les érudits et imams d'Egypte. Il n'a probablement ni rencontré Mansa Moussa, ni séjourné au Mali. Il s'était plutôt renseigné auprès d'un jurisconsulte dénommé al Wazîr abû 'Abdallâh Muḥamad ibn zâgnûh. Ce dernier exerçait le commerce et séjourna au Mali dans le cadre de son métier³.

Les informations relatées par cet auteur mettent l'accent sur la caravane de voyage de Mansa Moussa ainsi que l'organisation de son empire. En marge de la caravane, il évoque la géographie du Mali, l'organisation militaire, le protocole du palais, ainsi que les rapports du souverain avec ses voisins. Enfin, il est à noter que cet auteur est le mieux renseigné sur le voyage de ce souverain à la Mecque, surtout son séjour cairote.

2. **Ibn Baṭṭûṭa** : (1304 – 1368)

i. **Présentation**

Ibn Baṭṭûṭa Abû Abdallah Muḥammad ibn Abdallah, *Tuhfat a-nuzâr fi ġarâib al-absâr wa 'aġâib al-asfâr*, (*Cadeau précieux pour ceux qui considèrent les choses étranges, des grandes villes et les merveilles des voyages*) Beyrouth, *Dâr Iḥyâ al- ulûm*, 1987, 1^{ère} édition, t. II, p. 695-710.

¹ - Selon al-Muhamandâr, cela était un prétexte et un argument avancé par le roi Moussa pour éviter de se rendre dans la cour du Sultan qui avait adopté un Protocole un peu particulier, consistant à baiser la terre et la main du Sultan.

² - al-UMARÎ, Š., *Masâlik al-absâr fi mamâlik al-amṣâr*, Ob. Cit. p.57.

³ - Ibid. p.59.

Cet auteur est un géographe, un grand voyageur d'origine berbère. Né à Tanger au Maroc en 1304 et mort à Marrakech en 1368¹.

ii. La nature de l'ouvrage et le contexte de réalisation

L'œuvre d'ibn Battûta est un récit de voyage, une encyclopédie de ses observations personnelles. Il y raconte tout ce qu'il a pu témoigner au cours de ses voyages. Certains de ces récits sont raisonnables et les autres éblouissants et difficile à y croire. L'ouvrage est composé de 2 Tomes. C'est dans le deuxième tome que l'auteur évoque son séjour sur le territoire malien, P. 695-710

Le séjour de cet auteur au Mali du juin 1352 au février 1353², lui avait permis de relater en qualité de témoin oculaire, certains faits relatifs au règne de Mansa Souleymane (1339-1359), le successeur de Mansa Moussa. Au cours de son voyage, il a eu l'occasion d'observer beaucoup de choses qui ont fait l'objet de son récit.

En marge de ses observations, il s'était entretenu avec des personnalités renseignées au sujet du Mali, notamment les originaires du Maghreb³ ayant longtemps séjournés au Mali⁴ ainsi que des hauts cadres parmi les compagnons du roi Mansa Moussa lors de son pèlerinage à la Mecque en 1324.

À l'époque, il y avait une très bonne entente entre les Souverains du Mali et les érudits Maghrébins ; surtout pendant le règne de Mansa Moussa. Ils lui rendaient service en collaborant avec lui, notamment sur le plan religieux et tiraient profit de sa générosité. Ce genre de collaboration persistait jusqu'au temps de Mansa Souleymane⁵. Cela avait engendré une certaine influence de la culture arabo-musulmane au Mali.

iii. Ses principaux informateurs

- al-‘Alâma abû al-qâssim al-Faqîh ibn Ridwân, l'un des courtisans du Sultan du Maroc, Abû al-Ḥassan ibn ‘Uṭman (1299-1351). Cet informateur n'était pas installé au Mali, néanmoins, il y avait des relations diplomatiques entre les deux

¹ - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fi ġarâib al-absâr wa .aġâib al-asfâr*, Op. Cit p.14

² - SIMONIS F., *L'Afrique Soudanaise au Moyen Age, le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Op. Cit. P.15

³ - Il y avait une très bonne entente entre les Souverains du Mali et les érudits Maghrébins ; notamment à l'époque de Mansa Moussa.

⁴ - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fi ġarâib al-absâr wa .aġâib al-asfâr*, Op. Cit., p.695

⁵ - Ibid. P.702

pays. Cela lui a permis de raconter à Ibn Baṭṭūṭa, une anecdote relative à une délégation envoyée par Mansa Souleymane au Sultan du Maroc¹.

- al-Faqīh Mudrik, l'un des jurisconsultes Maghrébins qui s'était établi au Mali bien avant l'époque de Mansa Souleymane (1339-1359)². Il a fourni à Ibn Baṭṭūṭa, certaines informations relatives à l'enfance de Mansa Moussa³.
- Ibn Šeiḥ al-laban, est probablement l'un des commerçants Maghrébins qui fréquentaient le Mali dans le cadre des échanges commerciaux.
- Fils d'Ibn Šeiḥ al-laban. C'était un ressortissant du Maghreb, installé au Mali qui enseignait le Coran aux enfants à l'époque du séjour d'Ibn Baṭṭūṭa dans ce pays.
- Abū Bakar ibn Y'aqūb, un commerçant Maghrébin qui avait servi de guide pour Ibn Baṭṭūṭa lors de son départ du Mali⁴.
- Faraba Maqan, l'un des gouverneurs de Mansa Souleymane, et ancien fidèle compagnon de Mansa Moussa lors de son voyage à la Mecque⁵.

Contrairement à al-'Umarī, les renseignements d'Ibn Baṭṭūṭa sont plutôt focalisés sur l'empire du Mali au temps de Mansa Souleymane. Il fait une description méticuleuse de son palais, son audience ainsi que le quotidien du peuple. En plus de cela, il relate également certaines informations concernant Mansa Moussa dont il avait recueillies auprès de ceux qui connaissent la réalité du terrain.

¹ - IBN BATTUTA Abu A., *Tuhfat al-nazzār fi ġarâib al-abṣâr wa .aġâib al-asfâr*, Op. Cit. p.699

² - DESIRE-VUILLEMIN G., *Kango Moussa, empereur du Mali*, Paris, Institut Pédagogique National, 1963, N° 2, P.3

³ - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fi ġarâib al-abṣâr wa .aġâib al-asfâr*, Ob. Cit. p.699 P.703

⁴ - Ibid. P. 705

⁵ - Idem

3. **Ibn Ḥaldūn:** (1332-1406)

i. **Présentation**

Ibn ḤALDUN Abduraḥmān, *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wal ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man ‘âṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, (*Histoire des arabes, des berbères et les grandes dynasties de leur voisinage*) Beyrouth, Dâr al-fikr , 2000, Tom VI, 632 p., p 264-270. Et Tom VII, P.762, P. 352-353, P. 411

C'est un historien, économiste, géographe, démographe, précurseur de la sociologie et homme d'État d'origine arabe. Né à Tunis en 1332¹ et mort au Caire en 1406.

ii. **La nature de l'ouvrage et le contexte de réalisation**

Ce géographe historien d'origine Maghrébine, n'a pas été sur le terrain à l'instar d'Ibn Baṭṭûta. Il s'est plutôt basé sur les renseignements recueillis auprès des voyageurs. En outre, ses connotations font référence à des ouvrages qui n'ont pas été indiqués avec précision². On constate que certaines informations relatées dans son récit ont fait l'objet de consultation des écrits antérieurs au sien, sans pour autant savoir lesquels³.

iii. **Ses principaux informateurs**

- al-Šeiḥ ‘Uṭmān al-Faqîḥ. Selon l'auteur, il était le plus grand jurisconsulte du Ghana⁴. Il serait l'homme le plus instruit, le plus vertueux et le plus connu de cette localité. Les deux se sont rencontrés en Egypte à l'occasion d'un voyage pour le pèlerinage à la Mecque⁵.
- al-Mu‘amar abû ‘Abdallah Ibn Ḥadîġa al-kûmî, descendant de ‘Abdu al-mûmin. Il serait un Marocain qui faisait campagne pour les Fatimides. Après avoir été offensé par un groupe d'individu, il a eu l'intention de se venger pour laver l'affront qui lui a été infligé. Pour ce faire, il a profité de l'occasion pour rencontrer Mansa Moussa à Ghadamès lors de son retour de la Mecque⁶. Ensuite il

¹ - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man ‘âṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Beyrouth, Dâr al-fikr , 2000, t. I, p. P.1-3

² - Il n'a pas donné des détails sur les ouvrages dont il avait consulté au sujet du Mali.

³ - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man ‘âṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Beyrouth, Dâr al-fikr , 2000, t. VII, p. P.411

⁴ - Ghana était à l'époque annexé à l'empire du Mali.

⁵ - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wal ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man ‘âṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Beyrouth, Dâr al-fikr , 2000, t. VI, p.266.

⁶ - Ibid. P.267

lui a exposé ses problèmes et l'a suivi dans son pays. L'accompagnement de ce souverain lui a permis de raconter des anecdotes à son sujet.

- al-Ḥâḡ Yûnus, l'interprète de Mansa Moussa au cours de son séjour au Caire¹.
- Abû 'Abdallah, Muḥamad Ibn wansûl, originaire de Sijilmassa au Maroc. Il fut juge à Gao. Selon l'auteur, c'était un homme juste et véridique, et un fin connaisseur de l'histoire du Soudan qui lui raconta des récits à propos de ce peuple².

c) Les chroniqueurs Soudanais

1. Ka'atî : (1468- 1593)

i. Présentation

Ka'atî, Maḥmûd, *Târîḡ al-Fatâš*, (*L'histoire d'al-Fatâš ou Chronique du chercheur, pour servir à l'histoire des villes, des armées et des principaux personnages du Tekrûr*), Beyrouth, Resalah, 2014, p.373, p. 120 – 129. Il était un chroniqueur, originaire de Tombouctou, fils d'Ali Ibn Ziyâd et de Ḥadîdia Sylla.

ii. La nature de l'ouvrage et le contexte de réalisation

Cet ouvrage est un livre de chronique qui met l'accent principalement sur l'empire Songhaï et les souverains ayant un rapport avec cet empire. La rédaction de son livre aurait été débutée vers 1519. Le travail aurait été définitivement mise en forme par son petit-fils au milieu du XVIème siècle³. Cet ouvrage qui compte parmi les œuvres d'une importance capitale en matière de l'histoire du Soudan, a été découvert à Tombouctou en 1911 par l'administrateur colonial bonnel de Mézières⁴. Cela suppose qu'il pourrait y avoir encore une découverte pareille concernant l'histoire de cette région.

Cette découverte tardive n'exclut pas l'hypothèse de l'existence des éventuels écrits relatifs à cette région, mais qui ne sont pas encore connus et mis à la portée du grand public. Bien avant l'époque de ces chroniqueurs Soudanais, l'enseignement arabo-islamique s'exerçait au Mali. Les fils des souverains et ceux de leurs proches collaborateurs avaient accès à l'éducation. Ils étaient encadrés par les érudits Maghrébins

¹ - IBN ḤALDUN A., *Târîḡ Ibn ḥaldun, Dîwân al-mubtada wal ḥabar fî târîḡ al-arab wa al-barbar wa man 'âsorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. t. VI, P.268

² - Ibid. P.269

³ - SIMONIS F. *L'Afrique soudanaise au Moyen Age, Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, op. cit., p.16

⁴ - Idem.

et Soudanais. D'ailleurs, certains souverains comme Mansa Moussa¹ et certains de ses gouverneurs² savaient lire et écrire. D'autant plus que ces chroniqueurs mêmes font souvent références à des ouvrages dont nous ne savons pas quel a été le sort.

iii. Ses principaux informateurs

Parmi les gens auprès de qui il eut recueilli ses informations, les étudiants originaires du sud du Mali résidants à Tombouctou à l'époque. Il a également eu recours à des ouvrages antérieurs au sien, car une partie de ses renseignements est issue d'une compilation des sources.

- Muḥmūd Qoma, c'était l'un des étudiants venant du Sud du Mali qui résidait à Tombouctou. Selon l'auteur, il était versé dans la connaissance de l'histoire de ce peuple.
- Bâbâ ašra'a, c'est un Soudanais ressortissant de la ville de Djéné³ dont l'auteur avait rencontré.
- Abû al-'Abâs Sîd Aḥmad Ibn Aḥmad. Il fut l'un des grands Ulémas et jurisconsulte à Tombouctou.
- al Cheiḥ Mōri Bukari Ibn Sōliḥ, originaire du Sud du Mali résidants à Tombouctou.

2. al-Sa'adî : (1596-1656)

i. Présentation

al-Sa'adî, Abdrahmân Ibn Abdallah, *Târîḥ al Sûdân, (Histoire du Soudan) en Français*, Paris, Maisonneuve, 1981, p. 5-24

C'est un texte écrit en arabe par cet auteur qui traite des grands empires d'Afrique occidentale : empire du Ghana, empire du Mali et empire songhaï mais, l'auteur met l'accent sur celui de Songhaï car, il est originaire de Tombouctou et avait occupé certains

¹ - AL 'UMARÎ Š. *Massâlik al-abšâr fî mamâlik al-amšâr*, Op. Cit. P.57

² - Ibn Baṭṭûta raconte une anecdote relative à l'un des gouverneurs de Mansa Souleymane qui fut un fidèle compagnon de Mansa Moussa dénommé Faraba Souleymane. Il affirme que ce dernier avait comme collaborateur un jurisconsulte Maghrébin, néanmoins lui-même était un homme instruit qui avait d'ailleurs en sa possession un ouvrage qui n'est pas celui d'un débutant. (Kitâb al mudḥiš dont l'auteur est ibn al Ḡalzî). L'auteur s'en était servi pour la lecture. Voir (IBN BATTUTA A., *Tuḥfatu al-naẓẓâr fî ḡarâibi al-abšâr wa 'aḡâibi al-asfâr*, Ob. Cit. P. 708).

³ - C'est l'une des grandes villes historiques dans la région de Tombouctou.

postes clés dans l'administration de cet empire. Il fut d'abord notaire à Djenné et en suite vers 1637 il regagna à Tombouctou et fut nommé imam de la Mosquée Sankoré et le poste du Kâtib, (Secrétaire du gouvernement) lui avait été confié. Ses liens avec les souverains ainsi que ses expériences dans le domaine de l'administration l'avaient permis de fournir des renseignements méticuleux sur l'empire Songhaï et les rapports des souverains avec leurs homologues.

Il avait réalisé son ouvrage entre 1627 et 1655. Néanmoins, il est à noter que cet auteur a été très bref au sujet de l'empire du Mali. Il aurait pu rapporter plus de détail sur cet empire puisqu'il avait eu l'occasion de rencontrer d'autres érudits originaires du Sud du Mali qui pouvaient lui renseigner davantage. Il avait également eu recours à des ouvrages antérieurs à la réalisation du sien. Tout cela lui aurait permis de nous en décrire plus à l'instar de celui de Songhaï. Ce désintérêt serait dû aux différends politiques¹ entre les souverains de l'empire du Mali et les fondateurs de celui du Songhaï dont il est l'un des acteurs principaux. Nonobstant sa brièveté, il reconnaît quand-même au roi Mansa Moussa la probité morale et évoque les grandes lignes de son voyage à la Mecque ainsi que l'annexion du royaume Songhaï et son rôle dans l'expansion de l'enseignement islamique à Tombouctou et le reste du Mali en général.

ii. La nature de l'ouvrage et le contexte de réalisation

Comme celui de Ka'atî, le livre de al-Sa'adî aussi est une chronique. En sa qualité de Soudanais, certains faits relatés dans son ouvrage relèvent de ses observations personnelles. Toutefois, il a eu recours à d'autres sources telles que la transmission orale ainsi que des sources écrites dont certaines demeurent à notre disposition, en occurrence, le récit de voyage d'Ibn Battûta et les travaux d'Ahmad Bâbâ de Tombouctou. Mais, à la différence de quatre auteurs précités, il n'a pas cité nommément ses informateurs au sujet de l'empire du Mali. Raison pour laquelle je n'ai pas dressé la liste de ceux-ci.

1 - Le Royaume Songhaï était indépendant de l'empire du Mali. Il a été annexé au temps de Mansa Moussa. C'était lors de son voyage à la Mecque en 1324 que cela avait eu lieu. En plus, les deux princes Sonni 'Ali et Souleymane Narî avaient passé une partie de leur vie dans la cour royale du Mali. L'objectif de ce séjour serait d'empêcher une éventuelle révolte et de s'assurer de l'unité de l'ensemble des territoires constituant l'empire. Ces malentendus politiques entre les souverains auraient impacté l'auteur...

B. Les empires et royaumes de l'Afrique de l'Ouest au temps médiéval

En évoquant l'empire du Mali, il nous importe de rappeler qu'il y en avait eu d'autres en Afrique de l'Ouest avant et après celui du Mali. Cet empire fut d'abord précédé de celui du Ghana et Sosso¹ et enfin supplanté par l'empire Songhaï. En effet, nous les aborderons d'une façon succincte selon l'ordre chronologique comme le suivant :

a) Empire du Ghana

1. Fondation

Cet empire est connu sous le nom de Wagadou chez les traditionalistes. Il avait certainement atteint le sommet de sa prospérité sous le règne des Soninké² appelés également Sarakolé ou Marka³. Toutefois, la date précise de la fondation reste confuse car, les traditionalistes racontent rarement l'histoire avec précision de date. Il aurait commencé son évolution pour atteindre la cime de sa gloire entre VI^{ème} et XI^{ème} siècle⁴.

La capitale fut Koumbi Saleh. D'après l'auteur de *Târiḥ al Sūdān*, 22 sur 44 souverains du Ghana auraient régné avant l'avènement du prophète de l'islam⁵. Selon la source à laquelle il fait référence, ces monarques furent tous de race blanche d'origine inconnue⁶. Tandis que les traditionalistes remontent leurs origines à l'Égypte antique et soutiennent qu'ils furent tous des noirs.

Quant à l'étendue territoriale, d'après les études menées par Cheikh Anta Diop : « *L'empire du Ghana s'étendait, à son appose, depuis le Diaka sur l'ouest du Niger jusqu'à l'Océan atlantique et, du Nord au sud, depuis le Sahara jusqu'à la lisière du Mali.* »⁷

La prospérité du Ghana était surtout liée à sa position commerciale stratégique. Situé entre le Maghreb et les zones aurifères de l'Afrique de l'ouest, les souverains de cet empire

¹ - Beaucoup d'historiens et chercheurs ne considèrent pas Sosso comme un Empire, néanmoins, il fut indéniablement un Royaume dont son roi, Soumaoro Kanté avait exercé son autorité sur la majeure partie de territoires du Manding et du Ghana des décennies durant avant la fondation de l'empire du Mali.

² - DECRAENE Ph. *le Mali*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, p. 20

³ - L'Ethnie Soninké existe actuellement dans plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest, comme le Mali, le Sénégal, la Mauritanie et la Gambie. Le principal métier exercé par la plupart de cette ethnie et le commerce.

⁴ - DECRAENE Ph. *le Mali*, Op. Cit. p. 20

⁵ - AL SA.ADI, A., *Târiḥ al-Sūdān*, Paris, Maisonneuve, 1981, p. 9

⁶ - Idem.

⁷ - DIOP Ch. *l'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence africaine, 1987, P. 88

contrôlaient les routes du commerce. Cette position stratégique avait fait de ce Pays un carrefour pour des échanges commerciaux entre les pays du Maghreb et ceux du Soudan¹.

2. Le déclin

Au XIème siècle, le Ghana commença à manifester les signes de faiblesse². Cependant, il fut finalement dominé et annexé par Soumaworo KANTE, le roi du Sosso (1203-1235).

b) Royaume du Sosso

Sosso était une province de l'empire du Ghana. Après la chute de ce dernier, c'était le roi de cette province qui avait pris le relais. De par sa dimension territoriale, le Sosso ne serait pas moins vaste que l'empire du Ghana, car il s'étendait sur une bonne partie de territoires du Ghana et ceux du Manding à la fois mais, il n'a duré qu'un demi-siècle. Son roi, Somaworo Kanté, avait réussi durant ce temps à établir son influence sur l'ensemble de ses territoires. Il fallait une forte coalition autour de Soundiata Keita pour mettre fin à la prééminence de ce souverain, lors de la bataille de Kirina en 1235³.

1. Tentative d'abolition de l'esclavage par Soumaworo Kanté.

Soumaworo Kanté s'était rendu pour la première fois au Manding dans le cadre d'une alliance afin de libérer le peuple du Manding de l'asservissement et d'esclavage par le biais du trafic humain⁴. Nonobstant la noblesse de son projet initial, sa suprématie a été refusée par les rois de différentes principautés du Manding à cause de son appartenance

¹ - SIMONIS F., *L'Afrique Soudanaise au Moyen Age, le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Op. Cit. P.16, p.39

² - Ghana aurait d'abord été durement touché par la sécheresse qui fut aboutie à la dispersion du peuple et la faiblesse de l'empire.

³ - Idem.

⁴ - Avant l'avènement de Soundiata Kéita, les actes de brigandage avaient pris de l'ampleur au Manding. Certains s'emparèrent librement aux plus faibles, au retour de leurs travaux champêtres, pour aller les vendre à bas prix afin de subvenir à leurs besoins. Parfois, avec l'ordre et la complicité des roitelets. C'est l'abolition de cette pratique malsaine qui fut le projet initial de Soumaworo Kanté, mais dit-on que le remède fut plus terrible que le mal car, il en a fait aussi à sa façon, parce que la réponse de gens de Manding fut choquante et ironique (CISSE Y. et KAMISSOKO W, *la grande geste du Mali, des origines à la fondation*, France, La Nouvelle Imprimerie Laballery, 2017, 2eme édition, P. 195-197)

Clanique¹. De surcroît, il fut ironisé car, il est issu d'une famille de forgeron, l'un de clan des castes exclus des responsabilités politiques au Manding.

Face à cette ironie et à ce mépris, Soumaworo Kanté jura au retour de prendre sa part d'esclaves au Manding, pas à l'instar des brigands mais par la force des armes². Ainsi, l'empire du Manding serait détruit à neuf reprises par l'armée de Soumaoro Kanté et soumis à ses ordres. Les habitants du Manding cherchaient à prix d'or un homme providentiel qui pourrait les libérer de la prédominance de Soumaworo Kanté. C'est aussitôt que Soundiata Kéïta revint de son exil³.

2. La chute

Au retour de Soundiata Kéïta de son exil, tous les Malinkés s'étaient ralliés à lui, ainsi que certains combattants du Ghana et bien d'autres peuples pour constituer une armée inébranlable et mettre en déroute l'armée de Soumaworo Kanté lors d'une bataille décisive qui eut lieu à Kirina (entre Bamako et Kangaba)⁴ en 1235.

c) L'Empire du Mali

1. Les origines

Les origines de l'empire du Mali remontent au X^{ème} ou XI^{ème} siècle mais elles restent obscures à cause de l'absence des sources scientifiquement fiables. Certaines versions orales attribuent généralement à un dénommé Baramandéna⁵, de la famille Kéïta, la fondation de la première principauté qui serait héritée par l'empire du Mali.

Selon Philippe Decraene, « *le terroir malien originel se trouve dans le Samako, à quelques lieues en amont du confluent du Sankarani et du Niger. C'est à partir de cette zone que, par conquête successives, cet empire devait s'étendre progressivement. A son*

¹ - Il y avait au Manding des clans réduits à leurs métiers et exclus du pouvoir, tels que les forgerons, les griots, les cordonniers, les Bozos (pêcheurs) et les finès qui représentaient les clans de caste. Les gens du Manding n'acceptaient pas la suprématie d'un homme quelconque appartenant à l'un de ces clans ethniques.

² - Cisse Y. et Kamissoko W., *La grande geste du Mali, op. cit.*, p. 195-197

³ - Avant l'avènement de Soumaoro Kanté, Soundiata avait été contraint de s'exiler au Ghana à cause des différends politiques entre lui et son aîné Mansa Dankaran Touma, qui occupait déjà le trône.

⁴ - Niane D., *Recherche sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Paris, Présence Africaine, 1975, P. 28-30

⁵ - A la suite d'une sécheresse catastrophique, qui failli dresser son peuple contre lui, ce souverain se serait converti à l'islam vers 1050, sur le conseil d'un marabout, et se rendit en pèlerinage à la Mecque. Cela prouve que l'introduction de l'islam dans cette région fut antérieure à l'époque de Mansa Moussa.

apogée, situé au XIV^{ème} siècle, le Mali allait de l'Adrar des Iforas à l'estuaire de la Gambie¹. »

2. La fondation de l'empire

Soundiata Keita eut une enfance difficile et studieuse², il aurait atteint l'âge de Sept ans sans pouvoir se tenir debout. D'après les traditions orales, c'est après cet âge qu'il fut miraculeusement guéri³. Dès lors, il s'était aguerri au tir à l'arc. Comme ci-dessus mentionné, grâce à une forte coalition autour de lui, il vainquit l'armée de Soumaoro Kanté dans la bataille de Krina⁴. Certaines versions de la tradition orale stipulent qu'il l'avait abattu⁵, tandis que d'autres soutiennent que Soumaoro Kanté n'a ni été abattu ni été capturé par Soundiata car, ayant été convaincu qu'il ne pourra pas vaincre son ennemi par ses forces magiques et non plus par sa puissance militaire, il abandonna le combat. Il fut aussitôt poursuivi par son adversaire jusqu'à sa disparition dans les grottes de Koulikoro⁶.

Pour Philippe Decraene, Soundiata installa sa capitale à l'emplacement du village de Niani qui prit le nom du Mali⁷. Mais selon Wâ Kamissoko, la première capitale de Soundiata était Dakadjalan, là où il était né et là où il mourut⁸. D'autres proposent Djèriba⁹ comme Capitale du Mali. En effet, il nous importe de souligner qu'il y avait eu plusieurs capitales au fil du temps. Néanmoins, la chronologie et l'emplacement exact desdites capitales restent ambigus, puisque, d'une part, les traditionalistes ne précisent quasiment pas la date exacte des événements évoqués. D'autre part, ils préfèrent tenir secrets les sites historiques et les pratiques coutumières, comme disait Gaillard (un chercheur français) : « Je n'ai pu obtenir que peu de renseignements [...] les indigènes en effet, finissent toujours par considérer les emplacements historiques où ont vécu leurs ancêtres comme des lieux saints et sacrés et ne se soucient pas de les révéler aux blancs qui viendraient troubler les âmes des aïeux¹⁰ ». D'autant plus que certains habitants du Manding ont changé la cité au fil du temps tout en gardant le nom de la ville, soit à cause d'une invasion

¹ - DECRAENE Ph., *Le Mali, Op. Cit.*, p. 22

² - *Ibid.* P. 23

³ - NIANE D., *Recherche sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Op. Cit. P. 26

⁴ - *Supra.* P.24

⁵ - DECRAENE Ph., *Le Mali, Op. Cit.*, p. 24

⁶ - CISSE Y. et KAMISSOKO W., *La grande geste du Mali, Op. Cit.*, p. 211

⁷ - DECRAENE Ph., *Le Mali, Op. Cit.*, p. 24

⁸ - CISSE Y. et KAMISSOKO W., *La grande geste du Mali, Op. Cit.*, p. 15

⁹ - C'est une localité située dans l'ancien terroir du Manding.

¹⁰ -MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1929, p.18

dévastatrice, soit pour faciliter le ravitaillement en eau d'usage¹. Face à une telle situation, il ne serait pas facile d'avoir accès à certaines informations relatives au passé de ces peuples. Et en cas de fouilles archéologiques, à défaut de la bonne orientation, la chance d'une découverte importante serait réduite. Ainsi le royaume est progressivement devenu un Empire qui s'agrandit au fur et à mesure jusqu'à atteindre son apogée au temps de Mansa Moussa au XIV^{ème} siècle entre (1312 et 1337).

3. Le déclin et la chute

Au temps de Mansa Maghan, le premier successeur de Mansa Moussa, le royaume de Gao reprit son indépendance et l'empire du Mali devint déstabilisé². Souleymane, le frère de Mansa Moussa aurait rétabli la stabilité et repris le contact avec le Maroc et l'Égypte. En outre, les successeurs n'ont pas su maintenir la politique adoptée par leurs prédécesseurs. Dans un premier temps, l'empire fut secoué par des conflits internes pour la succession au pouvoir. En suite, les attaques extérieures s'en étaient suivies.

Au début de XVI^{ème} siècle l'empire du Mali fut amputé par les souverains de l'empire Sonrhāï de ses provinces orientales (Gao). Progressivement le Mali fut amené à son territoire primitif à Kangaba, au sud. Les attaques interminables des rivaux continuent toujours contre le Mali. En 1630, une coalition des royaumes rivaux³ se solda par la chute de cet empire.⁴

d) Empire Songhaï

1. La Fondation

Sonni Ali et Souleymane Naré furent les fils du roi de Gao. Ces princes avaient passé un temps de séjour dans la cour royale du Mali⁵. Ils ont fini par prendre leur liberté et regagner leur ville natale au temps des successeurs de Mansa Moussa. Au fil du temps, Ils réussirent à ériger l'empire Songhaï qui a progressivement supplanté celui du Mali. La

1 - NIANE D., *Recherche sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Op. Cit. P. 74-78

2 - DECRAENE Ph., *le Mali*, Op. Cit. p.26

3 - Les peuhls du Macina, des Bambaras de Ségou et autres.

4 - DECRAENE Ph., *le Mali*, Op. Cit. p.27

5 - Au Moyen Age, il y avait une politique en vigueur au Soudan qui consiste à détenir les princes de royaumes vassaux dans la cour du roi afin de s'assurer de l'allégeance de ces territoires sans effusion du sang. C'était ainsi que ces princes avaient séjourné au Mali durant plusieurs années.

première dynastie fut celle de Sonni Ali Ber entre 1464-1493¹. Après sa mort, les érudits de Tombouctou auraient formé une alliance autour de son gouverneur de Hombori, Askia Mohammed contre le successeur de Sonni Ali Ber qui fut son propre fils, Sonni Baro dont le règne n'avait duré que deux mois².

À cet effet, l'année 1493 fut le début de la deuxième dynastie, puisque les partisans d'Askia Mohammed qui fut un puissant chef de guerre et présenté comme un pieux et respectueux musulman, ont eu le triomphe au bout du compte. D'aucuns considèrent cet événement comme une alliance entre le trône et l'autel, car il fut arrivé au pouvoir avec l'appui des ulémas et les notables de Tombouctou. Ainsi, il mena une politique basée sur les principes de la religion musulmane et favorisa l'expansion de l'islam au Soudan.

La genèse de l'empire Songhaï n'a pas été un événement provoquant la rupture totale avec le système politique d'avant, c'était plutôt une continuité, seulement avec certains traits particuliers. Si Mansa Moussa fut un bâtisseur, et précurseur du développement de l'enseignement arabo-islamique au Soudan grâce au lien établi avec l'orient à l'occasion de son voyage à la Mecque ; Les tenants du pouvoir de l'empire Songhaï furent aussi des héritiers qui ont poursuivi la politique d'expansion, et ont donné un nouveau souffle à l'enseignement surtout à Tombouctou qui était le fief des érudits musulmans. Cet empire fut l'un de plus puissant et mieux organisé de l'Afrique de l'Ouest.

2. La chute

En 1591, la convoitise de la richesse minière de cet empire poussa le Sultan Aḥmad al Mansûr du Maroc à l'envahir. En effet, il envoya ses troupes qui étaient dirigées d'abord par Pacha Djouder avant que ce dernier soit limogé et remplacé par Mahmûd ben Zarfûn. Cette invasion s'était soldée par le pillage et la chute de l'empire Songhaï. Cela avait marqué la fin des grands empires soudanais³.

Après la chute de cet empire, plusieurs royaumes plus ou moins puissants émergèrent. Néanmoins, la notion de former une entité politique unique représentée par un

¹ - SIMONIS F. *l'Afrique soudanaise au Moyen Age, Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Op. Cit. p.55-56

² - Idem.

³ - Ibid. p.62

seul chef suprême était perdue¹. C'était dans un tel contexte que les pénétrations coloniales ont eu lieu et ensuite, ce que les arabes appelaient beld-Soudan² est devenu Soudan Français. Toutefois, dans les années 60, les élites du Mali et celles du Sénégal avaient créé une fédération qui devrait englober d'autres pays de la sous-région, hélas, elle n'a duré que deux mois³.

¹ - Après la chute du dernier empire, il y a eu une sorte de balkanisation au Soudan. Or, il est évident que la force d'une nation réside d'abord dans l'Union et la bonne organisation plutôt que dans la désunion et le désordre.

² - Ce nom signifie en Arabe les pays des noirs. C'était une appellation qui désignait les territoires qui constituaient successivement les empires susmentionnés.

³ - Etant convaincu que l'union fait la force, à la veille des indépendances des pays Africains, les Soudanais et leurs voisins Sénégalais, se sont donnés la main pour créer un état fédéral sous le nom de la fédération du Mali. Cette fédération fut effectivement mise en place le 20 juin 1960. En effet, Dakar, la capitale du Sénégal, fut le siège et Modibo KEITA du Mali fut le président. Quant au choix du nom du Mali pour la fédération, selon Robert Cornevin : « C'était, faire un pèlerinage aux sources d'un passé glorieux et, rappeler le souvenir d'un royaume authentiquement noir dont la renommée a franchi pendant plusieurs siècles les limites du continent africain. » Néanmoins, elle fut une fédération mort-née car, n'a duré que deux mois. Les différends politiques entre les deux entités ont entraîné l'éclatement de la fédération le 20 Aout 1960. C'est au 22 Septembre que Modibo KEITA a proclamé l'indépendance et la souveraineté de l'état soudanais qui s'appelle désormais, la République du Mali (DIALLO S., *Notre Mali 1960 - 2010, Maliba Kera anw ta ye*, Bamako, Agence Malienne de Presse et de Publicité, 2010, p. 18-19)

C. Mansa Moussa de l'enfance à l'intronisation

Cette partie constitue un aperçu général sur la vie de Mansa Moussa de l'enfance à son accession au trône. En marge de cela, ses prédécesseurs et successeurs aussi ont été évoqués.

1. L'enfance

Il est né en 1280¹ d'un père dénommé Abûbakar et d'une mère qui s'appelle Nana Kankou et décédé en 1337². Nous sommes dépourvus de documentation permettant de décrire méticuleusement l'enfance de ce roi, malgré cette lacune, nous avons quand même une anecdote rapportée par ibn Battûta qui permet de se faire une idée plus ou moins claire sur son jeune âge et son règne en général. Cet auteur affirme qu'un jurisconsulte dénommé Mudrik³ lui raconta qu'ibn Šeiḥ al laban - originaire de Tlemcen⁴ - était l'un des Maghrébins qui fréquentaient le Mali. Il eut offert sept mitqal⁵ et demi à Mansa Moussa à son bas âge. Quand ce dernier devint roi, à la vue d'Ibn Šeiḥ al laban, il le reconnut et l'installa à ses côtés. Ensuite, il consulta son entourage en leur posant la question : *"Que doit-il être la récompense de celui qui a accompli un acte de bonté comme cet homme? Ils répondirent que selon les principes de l'islam, la récompense d'un bien fait est multipliée par dix"*. Sitôt, il ordonna qu'on lui ait offert soixante-dix (70) mitqal d'or en vertu de la réponse donnée et sept cents (700)⁶ mitqal de plus ainsi que des vêtements, des pages et des esclaves à son service, en guise de reconnaissance de sa bonté et d'encouragement⁷.

Les renseignements de cette anecdote sont certes dérisoires par rapport à l'évolution de son enfance. En dépit de cela, on peut en déduire quelques éléments importants : *primo*, on s'aperçoit que Mansa Moussa aurait été élevé dans la cour royale, car à l'époque, les dignitaires Maghrébins ainsi que les grands commerçants, avaient comme collaborateurs en premier lieu, les tenants du pouvoir⁸. C'est cette accointance qui

¹ - NAIMA M., « Mansa Musa, l'homme le plus riche de tous les temps », *BBC News: Afrique*, Url : <https://www.bbc.com/afrique/region-47540332> Consulté le 12 mai 2021.

² - KAKE I., *le fabuleux pèlerinage de Kankou Moussa, empereur du Mali*, Paris, les presses d'imprimerie L.P.F Danel, 1975, P.15

³ - al-Faqîh Mudrik, l'un des jurisconsultes Maghrébins. Il s'était établi au Mali bien avant la naissance de Mansa Moussa (IBN BATTUTA A., *Tuhfatu al-nazzâr fî garâib al-abṣâr wa 'aġâibi al-Asfâr*, Op. Cit. p.703).

⁴ - Tlemcen est une ville située au nord de l'Algérie.

⁵ - 1 mitqal équivaut à 4,25g ou 5g.

⁶ - Ibn Battuta a affirmé qu'il avait l'occasion de s'entretenir avec le fils de cet homme originaire de Tlemcen qui s'était installé au Mali pour enseigner le Coran. Ce dernier lui avait confirmé la véracité des faits rapportés.

⁷ - IBN BATTUTA A., *Tuhfatu al-nazzâr fî garâib al-abṣâr wa 'aġâibi al-Asfâr*, Op. Cit. p.703

⁸ - Au Moyen Age, certains commerçants maghrébins séjournèrent au Mali dans le cadre du commerce et entretenaient des bonnes relations avec les princes et les souverains d'alors. Le cas de commerçant relève de cette réalité historique.

aurait permis ce contact inoubliable. *Secundo*, on se rend compte que les rapports de ce souverain avec les Ulémas étaient indéniablement étroits à tel enseigne que ceux-ci pesaient un poids dans ses prises de décisions. *Tertio*, ce passage met en exergue sa faculté de discernement et le sens de reconnaissance.

2. Noms et surnoms

Cet empereur est connu sous plusieurs surnoms relatés dans des sources arabes. Cette multiplicité de surnom et la déformation du prénom de sa mère pourrait induire dans l'erreur un lecteur non averti. Surtout, s'agissant de sources arabes ou des textes faisant références à celles-ci. Les noms étrangers y sont exposés au risque de déformation. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire d'en aviser et de procéder à un éclaircissement qui permettrait de combler certaines lacunes.

1. Mansa Moussa : en Malinké le Roi Moussa.
2. Kankou Moussa : Kankou est le prénom de sa mère dont le nom complet est Nana Kankou¹.

Il est toujours d'usage chez certaines ethnies du Mali, d'associer le prénom de la mère à celui du fils. Cela s'exerce dans certains cas, pour éviter la confusion due à l'homonymie. La polygamie étant une pratique adoptée au Soudan depuis la nuit des temps, il est très fréquent de trouver des homonymes dans la même famille et éventuellement issu du même père mais de mères différentes. Face à cette situation, d'aucuns prévalent le recours à l'usage du prénom de la mère comme une solution idoine permettant de palier le problème de confusion due à l'appellation identique. Raison pour laquelle, certains soudanais procèdent à cet usage contrairement aux autres peuples tels que les arabes qui préfèrent accoler le prénom du père à celui du fils, voire à en ajouter celui du grand père en cas de nécessité². En revanche, il est à souligner aussi que par accoutumance, certains soudanais procèdent à cette pratique³ sans pour autant qu'il ait un problème de confusion.

3. Sultan Moussa (titre d'origine arabe) ;

¹ - MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.103

² - A titre d'exemple Moussa Abûbakar Moussa.

³ - Associer le prénom du fils à celui de la mère.

4. al-Hâg Moussa¹;
5. Malik Tekrûr (roi de Tekrûr)².
6. Kongo Moussa, Kankan Moussa ou encore Kanga Moussa.

Ces dernières appellations relèvent de la déformation du prénom de sa mère « Kankou » qui est un prénom malinké connu au Mali. Toujours dans le cadre de mieux éclaircir les zones d'ombre autour de sa personne, il me paraît opportun de souligner qu'il y a eu avant et après ce roi des souverains qui portaient le même surnom que lui³. Bien avant l'avènement de ce souverain pèlerin, dans les années 1240, il y avait un dénommé Faraba Kongo Moussa qui fut gouverneur de Soundiata à Niamey, l'actuel Niger⁴. Etant donné que le terme Mansa en malinké signifie le roi, il y a eu parmi ses successeurs un autre souverain qui se prénommaît Moussa. Ce dernier fut surnommé Mansa Moussa à l'instar de son devancier. Alors, afin de dissiper une éventuelle confusion et de mieux distinguer les trois personnages homonymes, il serait approprié de dire Mansa Moussa I, Kankou Moussa ou Mansa Moussa le pèlerin pour désigner le roi qui est l'objet de notre étude.

3. Sa généalogie

Les auteurs de certaines versions ont tendance à créer une nuance autour de lignage de ce souverain, car ils mettent en doute son appartenance à la famille fondatrice de l'empire. Toutefois, la confrontation de différentes sources disponibles nous permet de conclure qu'il est issu de la famille Kéïta, famille fondatrice de l'empire du Mali⁵ par la personne de Soundiata Kéïta et ses alliés, en 1235.

Dans cette affaire, l'ambiguïté réside dans le fait qu'il ait eu deux Abûbakar ayant un lien de parenté direct ou indirect avec le fondateur (Soundiata Kéïta), dont l'un serait le fils de sa fille et l'autre son frère. Tous les deux avaient occupé le trône. Mais, il fut le petit-fils (fils de la fille du fondateur) qui accéda d'abord au pouvoir. Ibn Haldûn prétend

¹ - C'est un surnom doté généralement à celui qui a accompli le pèlerinage.

² - D'après al-'Umarî, Mansa Moussa est plus connu en Egypte sous le surnom de Malik Tekrûr. Néanmoins, ce terme le déplaisait. En fait, il le considérait comme un qualificatif quelque peu péjoratif car, Tekrûr n'était qu'une province au sein de son empire. Il préférerait plutôt être appelé le roi du Mali. C'était le terme approprié qui englobait l'ensemble des territoires sous sa dépendance.

³ - CISSE Yousouf Tata, *la grande geste du Mali, des origines à la fondation*, Op. Cit. P.309

⁴ - CISSE Y. et KAMISSOKO W., *Soundjata, la gloire du Mali, la grande geste du Mali*, France, Cornet, 1991, T. II, P.231

⁵ - Cette fondation avait eu lieu à l'issue d'une bataille décisive livrée contre le roi du Sosso, Soumaoro Kanté qui exerçait sa suzeraineté sur les territoires du Manding.

qu'on l'avait investi au pouvoir selon la coutume soudanaise, car l'intronisation du fils de la sœur du roi prédécesseur était une pratique courante dans l'empire du Ghana. Au lieu de son fils biologique c'était le neveu qui héritait le trône¹ !

Néanmoins, toutes les versions émanant de la tradition orale sont unanimes là-dessus que le mode de la transmission du pouvoir au Mali était différent de celui du Ghana. C'était plutôt héréditaire par la branche masculine, du père à son fils biologique. Cela étant, le cas du fils de la fille de Soundiata relève d'un fait exceptionnel ayant permis d'assurer l'interrègne lors d'un trouble de succession qui avait semé la zizanie au sein de la famille². D'ailleurs, après lui, il fut un affranchi en la personne de Sakoura³ qui s'était imposé avant que l'ordre soit établi pour le mode de succession le mieux adapté et le plus raisonnable⁴.

Les allégations d'Ibn Ḥaldūn à ce sujet, seraient son propre commentaire des informations dont il aurait recueillies. C'est une hypothèse qui n'est pas pour autant partagée par les traditionalistes et non plus par certains auteurs arabes comme al-'Umarī. Selon les renseignements fournis par ce dernier, lors de son passage par l'Égypte pour le pèlerinage, Mansa Moussa affirma son appartenance à la famille royale, et confirma l'hérédité du trône du père à son fils⁵.

4. Prédécesseurs

L'empire du Mali fut dirigé par bon nombre des souverains avant et après Mansa Moussa. al-'Umarī s'est contenté de dire que ce roi avait succédé à son propre père. Tandis qu'Ibn Ḥaldūn dressa une liste plus ou moins exhaustive⁶ de ses devanciers et successeurs. Néanmoins, il n'a pas précisé les dates de règne de ces souverains. C'est plutôt certains chercheurs occidentaux⁷ et des élites francophones qui, en se référant de récits émanant de

¹ - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âṣorahum min dawî al-ṣaani al-akbar*, Op. Cit. P.266-267.

² - Après l'assassinat de Ḥalîfa, l'un des descendants de Soundiata, il fallait quelqu'un pour occuper le trône. Il est fort probable que son frère Mûhamad soit à son bas âge lors de cet événement.

³ - C'était un affranchi et un grand guerrier qui assumait certaines responsabilités à cotés des souverains.

⁴ - NIANE D., *Recherche sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Op. Cit. P.15-16

⁵ - Sur ce, son acte justifie ses dires, car lors de ce voyage, c'était son fils biologique Maqan qui occupait le trône. De surcroît, al-'Umarī prétend qu'il avait d'ailleurs l'intention d'abdiquer en sa faveur pour aller s'installer aux lieux Saints de l'Islam (Mecque). Cela prouve que l'hérédité du trône par le fils ne posait pas de problème au Mali car, c'était déjà accoutumé.

⁶ - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âṣorahum min dawî al-ṣaani al-akbar*, Op. Cit. P.266-267.

⁷ - A titre d'exemple : Charles Monteil, dans son ouvrage *le Mali* et Philippe Decraene, dans son livre *les empire du Mali*.

la tradition orale, proposent des dates approximatives. Toutefois, nous mettons en garde de ne pas prendre ces dates au pied de la lettre car, les détenteurs de la tradition orale ne racontent quasiment pas leurs récits avec précision de date. Ne serait-ce qu'un effort personnel de la part des auteurs.

- 1- Mari Diata (Soundiata), le fondateur de l'empire du Mali. Il aurait régné durant 25 ans (1230-1255)¹ ;
- 2- Mansa Oulé (1255-1270)²
- 3- Ouati (1270-1274)³
- 4- Ḥalifa (1274-1275) (assassiné à cause de son comportement indigne⁴.)
- 5- Abûbakar (1275-1285) (fils de l'une des filles de Sundiata) ;
- 6- Sakûra (Thièkûra⁵) (1285- 1300);
- 7- Muḥamad ibn Qo; (1305-1310)⁶
- 8- Mansa Moussa ibn Abûbakar. Il régna durant 25 ans (1307-1332 ou 1312-1337)⁷

Sur la question de prédécesseurs du roi Moussa, l'auteur fait référence à plusieurs informateurs, d'où la contradiction entre ses versions⁸. Toutefois, la liste proposée par les détenteurs de la tradition orale n'est pas identique à celle de cet auteur. Cette différence peut être expliquée par le fait qu'avec l'avènement de l'islam, plusieurs soudanais portaient à la fois deux prénoms : un prénom autochtone et un prénom d'origine arabe. Les souverains pèlerins sont plutôt connus chez les arabes par leurs prénoms arabes et vice versa.

¹ - MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.69

² - DESIRE-VUILLEMIN G., *Kango Moussa, empereur du Mali*, Op. Cit. P.3

³ -MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.82

⁴ - Il était de coutume au Soudan que des hommes braves y compris de souverains allèrent à la chasse. En effet, au cours de ses sorties, ce souverain lâchait volontaire des flèches contre les pauvres innocents. Cet acte ignoble avait suscité l'indignation de son peuple qui lui coula la vie.

⁵ - un affranchi ayant assuré l'interrègne lors d'une trouble de succession. Il fut assassiné par les brigands lors de son retour de la Mecque pour le pèlerinage.

⁶ - Selon les renseignements fournis par Charles Monteil, il y a eu un souverain dénommé Gaou qui précéda Muḥamad. Il régna entre (1305-1310) voir (MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.82).

⁷ - Mansa Moussa succéda à son père Abûbakar qui aurait régné entre (1310-1312).

⁸ - Dans la seconde, il place Muḥamad ibn Qo après Mansa Moussa. Mais cela ne nous semble pas exact, car celui-ci fut succédé par son propre fils. D'autres confusions consistent à prétendre que le trône de Mansa Moussa fut d'abord hérité par son fils Mansa Souleymane (IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âsarahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit., t. VII, P. 352- 353

), or ce dernier ne l'avait pas succédé immédiatement, d'autant plus que Souleymane n'était pas son fils. La deuxième remarque c'est l'omission du père de Mansa Moussa qui s'appelait Abûbakar. C'était ce dernier qui avait abdicé en faveur du roi Moussa pour se lancer dans une expédition maritime.

5. Son accession au trône

Etant donné que l'accession au trône était héréditaire au Mali, c'était le père de Mansa Moussa, Abûbakar II qui abdiqua en sa faveur, pour s'aventurer dans une expédition maritime à la tête d'une flotte composée de ses courtisans et de leurs vivres, en vie d'explorer les côtes d'océan. Ce voyage d'exploration aurait eu lieu en 1312¹. Soit un siècle et demi avant celui de Christophe Colomb. D'après les renseignements fournis par al 'Umarî, le convoi comprenait deux milles navires, mille pour le souverain, ses hommes armés et autres courtisans, le même nombre pour leurs provisions².

A l'époque l'empire du Mali s'étendait sur bon nombre des états actuels de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, c'étaient les côtes de Gambie qui furent le point d'embarquement des navires³. Les chiffres très élevés nous paraissent une amplification insaisissable et irraisonnable, mais le voyage en soi n'est pas une question dont les traditionalistes de ses territoires en disconviennent. C'est plutôt un fait historique que l'on évoque avec tant de regret et d'amertume, pour le fait que le roi ait abdiqué pour s'aventurer de la sorte !

Des travaux consacrés à ce sujet soutiennent que sa flotte aurait atteint les côtes de l'Amérique⁴. Toutefois, la question demeure un sujet polémique dans certains milieux intellectuels dont l'argumentation accrue n'est pas l'objectif de ce travail. Nous l'avons juste évoquée de passage, pour que l'on s'aperçoive comment et dans quelle circonstance Mansa Moussa accéda au trône.

Al 'Umarî affirme que Mansa Moussa occupa le trône du Mali durant 25 ans sans pour autant mentionner la date du début et la fin de son règne. En effet, il y a au demeurant, deux dates différentes évoquées par d'autres écrivains, à savoir (1307 - 1332⁵)

¹ - DIAWARA G., *Abubakari II, explorateur Mandingue*, Op. Cit. P.8

² - al 'UMARÎ, Š., *Massâlik al absâr fî mamâlik al-Amşâr*, Op. Cit. p.56

³ - DIAWARA G., *Abubakari II, explorateur Mandingue*, Op. Cit. P.8

⁴ - Ibid. P.76

⁵ - DESIRE-VUILLEMIN G., *Kango Moussa, empereur du Mali*, Op. Cit. P.3

et (1312 -1337¹). Néanmoins, la coïncidence et la concomitance des faits historiques confirment l'exactitude de cette dernière².

6. Successeurs

Il est à rappeler que la question de successeurs de ce roi n'a pas été évoquée par les historiographes soudanais. C'est plutôt les trois auteurs arabes qui ont abordé cette notion. En effet, al 'Umarî prétend que Mansa Moussa avait été succédé par son frère Mansa Souleymane³. En revanche, ibn Baṭṭûṭa et ibn Ḥaldûn soutiennent la thèse qui stipule qu'il fut succédé d'abord par son fils Mansa Maqan dont le prénom arabe est Muḥamad. D'ailleurs de son vivant, c'était ce dernier qui avait pris le relais lors de son voyage à la Mecque. Sur ce, l'évidence en est qu'il soit le potentiel héritier après la mort du père.

Liste de successeurs⁴ établie par ibn Ḥaldûn⁵ :

- 1- Mansa Maqan (Muḥamad) fils de Mansa Moussa. Il régna durant 4 ans (1337-1341)⁶
- 2- Mansa Souleymane (24 ans)⁷ (1341-1360)
- 3- Mansa fils de Souleymane⁸ (1360)
- 4- Mari Diata ibn Mansa Maqan ibn Mansa Moussa (14 ans) (1360-1374);
- 5- Mansa Moussa II (1374-1387);
- 6- Mansa Maqan II, assassiné un an après son intronisation (1387-1388) ;

1 - KAKE I., *Fabuleux pèlerinage de Kankou Moussa*, Op. Cit. P.15

2 - Les récits d'Ibn Ḥaldûn affirment que Mansa Moussa entretenait des rapports de coopération bilatérale avec le Maghreb. Parmi ses collaborateurs, on peut citer le roi du Maroc, le Sultan abû al ḥassan à qui il aurait envoyé une ambassade pour lui féliciter à l'occasion d'une victoire militaire sur ses ennemis. Le roi Moussa décéda en 1337 (MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.31) avant le retour de sa délégation. Malgré cela, le sultan du Maroc, à son tour, envoya une ambassade à son successeur (IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âṣorahum min ḍawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. P.352-353). Ce passage confirme l'exactitude de la dernière date évoquée.

3 - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-absâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. p.49

4 - Cette liste de successeurs est établie par IBN ḤALDUN, mais les dates proviennent de données fournis par Charles Monteil.

5 - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âṣorahum min ḍawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. P.266 - 267.

6 - MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. P.124.

7 - IBN ḤALDUN prétend qu'il régna pendant 24 ans, mais la date proposée par Charles MONTEIL signifie que la durée de son règne ne dépasse pas 19 ans. Comme nous avons précédemment souligné, les dates faisant référence à des sources orales ne sont pas forcément exactes.

8 - IBN ḤALDUN n'a pas précisé le prénom de ce souverain, mais d'après les renseignements fournis par Charles Monteil, il s'appelle Kassa. Voir (MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.137)

- 7- Sandigui¹ (1388-1390);
- 8- Un membre de la famille royale dont le nom n'a pas été indiqué ;
- 9- Muḥamad² .

¹ - Il était le second mari de la mère de Moussa II qui fut un ministre. Mais il a été assassiné quelque mois après.

² - Celui-ci était venu d'une localité qui se trouve dans l'actuelle Côte d'Ivoire. Il prétendait être l'un des descendants de Soundiata, le fondateur de l'empire. Il s'était imposé en 792 de l'hégire et avait pris le surnom de Mansa Maqan.

CHAPITRE DEUXIEME

Mansa Moussa dans les sources musulmanes

A. Le règne

a) Tableau synoptique de cinq sources arabes

Il nous paraît judicieux de rappeler qu'aucun de ces auteurs n'a pas su fournir une documentation complète du règne de ce souverain. Chacun a abordé certains facteurs selon les renseignements dont il avait recueillis auprès de ses informateurs ou puisés dans des éventuels ouvrages qu'il aurait consultés. Par conséquent, il existe des volets non abordés dans ces récits ou peu développés. En revanche, d'autres facteurs ont été étayés soit par l'ensemble ou du moins par certains d'entre eux. Raison pour laquelle nous avons eu recours à un tableau synoptique qui facilite la comparaison et l'analyse de données résultant de ces cinq sources. En effet, cela nous permettra d'arrondir les angles et de ressortir ce qui relève de la vérité historique.

Dans ce tableau, l'accent est mis sur la personne de Mansa Moussa et son règne. Les auteurs y sont classés par ordre chronologique, du plus âgé au plus jeune. Nous avons également placé les noms des auteurs horizontalement et les titres des éléments abordés dans leurs récits verticalement. Toutefois, il est à souligner que le signe plus dans une cellule grise sous un auteur signifie que l'auteur a abordé le titre mentionné verticalement à gauche de la cellule. Et le signe moins dans un fond blanc signifie le contraire.

Quant au voyage à la Mecque, un second tableau sera établi qui s'appuierait exclusivement sur tout ce qui a rapport avec cet événement. En effet, les données qui y proviennent feront l'objet d'une étude à part.

Eléments concernant M. M. et son règne	Auteurs				
	al-'Umarî (1301-1349)	Ibn Baṭṭûṭa (1304-1368)	Ibn Ḥaldûn (1332-1406)	Ka'atî, Mahmûd (1468 – 1593)	al-Sa'adî (1596 – 1656)
Enfance	-	+	-	-	-
Qualités morales	+	+	+	+	+
Généalogie	+	-	+	+	-
Prédécesseurs	+	-	+	-	-
Accession au Trône	+	-	-	-	-
Successeurs	+	+	+	-	-
Volet militaire	+	-	+	+	+
Conquêtes	+	-	+	+	+
Administration	+	+	-	+	+
Culture et religion	+	+	-	+	+
Audience au palais	+	+	-	-	-
Politique et relations extérieures	+	+	+	-	+
Justice	+	+	+	+	+

b) Eléments du tableau et analyse de données

La comparaison entre les cinq sources écrites en arabe montre qu'il y a des points de convergence et de divergence entre les récits. Cela est dû au fait que ces œuvres n'ont pas été réalisées dans les mêmes contextes et non plus dans les mêmes circonstances. Les récits des chroniqueurs indigènes émanent essentiellement de la tradition orale. Néanmoins, ces auteurs avaient eu recours à d'autres écrits antérieurs aux siens. Les versions orales ont été tardivement fixées par écrit près d'un siècle et demi après les événements racontés. Puisque, le voyage de Mansa Moussa a eu lieu en 1324 tandis que Ka'atî aurait commencé la rédaction de son ouvrage en 1519¹.

Quant aux récits des auteurs maghrébins, l'époque de la réalisation fut la même que les faits rapportés². Car ces auteurs sont les contemporains du roi Moussa. Toutefois, il nous importe de souligner qu'ils n'ont pas quand même eu l'occasion de le rencontrer en personne lors de son voyage à la Mecque.

¹ - Supra. P.20

² - Ces trois auteurs maghrébins (al-'Umarî, Ibn Ḥaldûn et Ibn Battûta.) sont les contemporains du roi de Moussa. Ils ont relativement écrit leurs ouvrages à l'époque des événements racontés. Il n'y a pas eu un grand écart entre les faits et la rédaction des récits. C'est tout le contraire pour les chroniqueurs indigènes dont plus d'un siècle les séparent de roi Moussa.

Excepté Ibn Baṭṭūṭa, les autres auteurs maghrébins ne s'étaient pas rendus au Mali. Ce dernier séjourna dans ce pays du mois de juin 1352 au mois de février 1353¹ à l'époque de Mansa souleymane, le successeur de Mansa Moussa. C'est pourquoi certains faits relatés dans son récit relèvent de ses observations personnelles qui sont plutôt accentuées sur le temps de Mansa Souleymane que sur celui de Mansa Moussa. En outre, les deux autres² ont recueilli la quasi-totalité de leurs renseignements auprès des témoins oculaires ayant séjourné au Mali et les Cairotes qui ont eu contact avec ce souverain.

Tout ce constat démontre que ces œuvres n'ont pas été réalisées ni dans la même époque ni dans les mêmes circonstances. L'écart constatable entre les récits relève en partie de cette réalité.

La divergence et la contradiction des versions sont un phénomène que l'on peut constater dans les récits du même auteur. Cela est lié à la diversité des informateurs car, ces récits relèvent d'une compilation de données que les auteurs se contentent plus souvent de citer nommément leurs informateurs sans prise de position. C'est au terme d'une confrontation de ces différentes versions que l'on pourrait arrondir les angles et en tirer quelque chose de raisonnable.

Néanmoins, il y a des faits rapportés unanimement par l'ensemble de ces auteurs. Leur unanimité autour d'un sujet découle d'une part, du fait qu'ils aient certains informateurs en commun³ et d'autre part, cela signifie que le fait relaté relève d'une réalité qui n'est pas manifestement contestée.

En plus du contexte de la réalisation, il y a d'autres différences remarquables qui caractérisent ces auteurs les uns des autres :

De prime abord, on se rend compte que les chroniqueurs indigènes (K'atî et Sa'adî) évoquent ce souverain sous le nom de Kankou Moussa. Ils accolent le prénom de la mère à celui du roi. Cet usage est l'une de spécificité des soudanais. Étant donné que leurs informateurs soient en majeure partie des étudiants Soudanais provenant du Sud Mali Mali et établis à Tombouctou pour les études, ils sont accoutumés à cette appellation que les autres surnoms.

¹ - SIMONIS F., *L'Afrique Soudanaise au Moyen Age, le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Op. Cit. P.15

² - al-'Umarî, Ibn Ḥaldûn.

³ - Les voyageurs maghrébins ayant séjournés au Mali.

Pour ce qui est d'auteurs maghrébins, c'est plutôt l'usage de Mansa Moussa ou le Sultan Moussa qui est assez fréquent dans leurs récits. Il s'ajoute à cela que les deux chroniqueurs indigènes¹ mettent l'accent sur les réalisations de ce roi pèlerin, car à son retour de la Mecque, sa caravane avait fait halte dans les régions du Nord dont les chroniqueurs sont originaires et certaines traces de réalisations de ce roi étaient encore visibles au temps de ces chroniqueurs.

La particularité d'al-Umarî consiste à décrire méticuleusement ce qui relève de la caravane de Mansa Moussa lors de son séjour cairote ainsi que ses rapports avec le Sultan d'Egypte. En effet, on peut dire sans se tromper qu'al-'Umarî est l'auteur le mieux renseigné à propos de ce qui s'était passé en Egypte. Car il avait recueilli ses informations auprès de certains dignitaires² qui ont eu des contacts directs avec ce roi. Tandis qu'Ibn Baṭṭûta est considéré comme le témoin oculaire du temps de Mansa Souleymane. Les renseignements d'Ibn Ḥaldûn proviennent de différents horizons tels que les résultats d'entretien avec les témoins de certains événements et des sources écrites antérieurement.³ Et il ne se focalise pas sur un volet particulier de l'histoire de ce souverain.

Pour mener à bien notre étude, mis à part les volets déjà étayés précédemment, nous avons repris les éléments essentiels évoqués dans le tableau ci-dessus, afin de confronter les différentes versions.

L'enfance de ce roi, son ascendance, son intronisation, ses prédécesseurs ainsi que ses successeurs ont été déjà évoqués dans le chapitre précédent donc ce n'est plus nécessaire de revenir sur ces points.

¹ - al-Sa'adî et Mahmûd al-Ka'atî.

² - Tel que al-Mahamadar, le chef de protocole du Sultan al-Malik al-nâssir Muhamad ibn Qala'ûn et d'autres témoins oculaires.

³ - Dans son ouvrage, il a rapporté un passage tiré de l'œuvre d'Ibn Battûta. Et il fait également allusion à d'autres ouvrages sans pour autant les citer explicitement dans les références. Il se contente de dire par exemple, voire la copie A ou la copie B en faisant référence à des copies qu'il avait consultées avant la rédaction de son ouvrage.

1. Qualités morales

À l'inverse de l'enfance, les qualités morales de Mansa Moussa constituent l'un des éléments abordés par l'ensemble des auteurs. En effet, la probité morale de ce roi fait l'objet de leur unanimité. Tous les récits tournent autour de quelques qualificatifs essentiels, à savoir la générosité, l'éthique, la piété, et le sens de justice. Ce sont ces qualités qui auraient fasciné beaucoup de ses contemporains musulmans et suscité leur admiration, Soudanais et Maghrébins à la fois. C'est pourquoi tous les informateurs en évoquent¹.

2. Armée et conquêtes

La teneur de récits des historiographes musulmans signifie que l'aspect militaire constitue le socle de base sur lequel Mansa Moussa s'était appuyé pour établir la sécurité et maintenir la stabilité sur l'ensemble des territoires constituant l'empire du Mali. Il s'était indéniablement investi dans le domaine de la défense et de la sécurité. Sur ce point, il y a un rapport de complémentarité entre les différentes versions dont nous disposons plutôt que de la contradiction².

Certes, son voyage à la Mecque fut l'une de ses initiatives les plus contestées par certains Maliens de par la quantité d'or exportée à cette occasion³. Néanmoins, cela avait permis de relever certains défis et de donner un nouveau souffle à son armée ainsi que bien d'autres secteurs. Jadis, les chevaux étaient considérés comme un moyen efficace de défense que les guerriers pouvaient s'en servir afin de mener à bien leur mission. À son retour de ce voyage, il s'était doté des chevaux en orient pour mieux équiper son armée. Ce projet de dotation avait continué jusqu'à ce qu'il s'en avait procuré en quantité⁴.

3. Organisation de l'armée

L'armée de ce souverain était composée de fantassins et de cavaliers. Les soldats percevaient leur solde en espèce et en nature. Le roi avait adopté des insignes de distinction honorifique qui tenaient lieu des galons de nos jours aujourd'hui dans la hiérarchie

¹ - Il nous importe de rappeler que ce sentiment d'admiration qu'ils éprouvent à son égard ne pas pour autant partagé par certains traditionalistes de son pays. Nous avons déjà étayé cela dans le chapitre premier.

² - Tous les cinq auteurs faisant l'objet de notre étude évoque l'aspect militaire et sécuritaire.

³ - L'estimation de la quantité d'or exportée par Mansa Moussa à la Mecque varie entre 80 et 100 charges de chameaux en poudre d'or.

⁴ - al-UMARÎ, Š., *Masâlik al-abşâr fî mamâlik al-amşâr*, Ob. Cit. p.53

militaire. Les vaillants cavaliers portaient de bracelets en or. Quand ils accomplissaient des nouveaux exploits, ils portaient des colliers d'or ainsi de suite des anneaux d'or.

D'après le récit rapporté par Abû 'Utmân Sa'îd al-Dukâlî qui fut l'un des jurisconsultes maghrébins établis au Mali durant 35 ans, à l'époque, l'effectif de l'armée de Mansa Moussa s'élevait à cent milles hommes (100.000), parmi lesquels dix mille (10.000) cavaliers. Les officiers étaient dotés des terrains et d'autres biens matériels. Les plus vaillants et attirés officiers bénéficiaient annuellement une quantité d'or qui équivalait à cinquante mille mitqls¹ (50.000)².

Compte tenu des divers facteurs et d'autres versions, ce chiffre nous paraît raisonnable. Car, à l'époque, le cercle d'alliance de ce roi s'étendait au-delà des frontières actuelles. Cela nécessite en partie une certaine organisation sur le plan sécuritaire. D'autant plus que l'informateur nommé avait longtemps vécu au Mali. Il semble connaître la réalité du terrain plus que d'autres géographes ou commerçants. En outre, ibn Ḥaldûn n'a pas donné de nombre exact, néanmoins, ses renseignements appuient cette thèse. Puisqu'il prétend qu'à l'époque d'aucuns voisins sollicitaient l'intervention militaire de ce souverain³.

Toutefois, ce sont des informations que l'on peut admettre ou réfuter avec des preuves tangibles. Tenant compte de la superficie et la situation géographique de ces territoires⁴, il y va de pair que l'effectif et le budget alloué au profit de forces de défense et de sécurité avoisinent ce chiffre, afin de se mettre à la hauteur de sa mission.

Le récit d'Ibn Baṭṭûta témoigne que les prédécesseurs⁵ de ce roi avaient suivi son exemple dans ce sens jusqu'à la fin du règne de Mansa Souleyeme. Il souligne qu'au temps de ce souverain la sécurité et la quiétude furent tel qu'un voyageur n'avait point besoin de se faire escorter au cours de son déplacement d'un coin à l'autre sur ces territoires, car il

¹ - Un mitqal équivalait à 4,5 ou 5 g d'or.

² - al-UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Ob. Cit. p.53

³ - Selon cet auteur, Mansa Moussa aurait su mettre en place une armée puissante et bien structurée. Cela avait fait que certains de ses voisins sollicitaient son intervention militaire. A son retour de la Mecque son aide Militaire aurait été sollicitée par al-Mu'amar Abû 'Abdallah ibn Ḥadîġ al kûmî³ qui faisait campagne au profit des Fatimides. Ayant été offensé par une tribu adverse il chercha protection auprès de ce roi qui contrôlait une bonne partie du Sahara en Afrique. (IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. P.267 – 268).

⁴ - Infra. P.47-48

⁵ - Mansa Maqan et Mana Souleymane.

n'y avait ni de voleurs ni de brigands qui pouvaient croiser son chemin. Un guide suffisait pour lui indiquer le chemin. C'était après cette période qu'il y a eu une décadence¹.

Du fait que notre étude consiste à confronter les différentes versions et d'en tirer une conclusion ; il est à rappeler que al-Sa'adî a évoqué dans son ouvrage soixante milles (60.000)² porteurs d'armes qui escortaient le roi Moussa lors son voyage à la Mecque. Ce chiffre relève d'une amplification plutôt qu'une vérité historique. En effet, on ne peut pas prendre au pied de la lettre ce récit. D'autant plus qu'il y a un grand écart entre ce nombre et ce qui a été mentionné par al-Ka'atî. D'après ce dernier, lors de son voyage pour le pèlerinage, Mansa Moussa était escorté par huit milles (8000) porteurs d'armes. Et quand Askia Mohamed accomplissait le pèlerinage, le nombre de ses gardes corps s'élevait à huit cents (800) hommes. Après celui-ci, il fut le tour d'Ali ibn Abdul Qâdri, escorté par quatre vingt (80) hommes³.

Les chiffres évoqués dans ces deux versions relèvent probablement d'une estimation approximative d'une caravane dont le nombre exact n'est pas connu. Surtout, ce sont des versions émanant de la transmission orale, susceptibles de transformation. On peut simplement en déduire que lors de ce voyage, sa suite était constituée d'un grand cortège, parmi lequel, les porteurs d'armes pour assurer la sécurité. Évidemment, Cela était de coutume au Soudan⁴.

4. Conquêtes militaires

Les conquêtes de ce souverain est un sujet qui fait l'objet de contradiction d'une part, entre les récits de différents auteurs, d'autre part, entre les versions d'un même auteur. De prime abord, le récit d'al-'Umarî dont il n'a pas précisé l'informateur, fait croire que

¹ - Si l'on compare les renseignements susmentionnés aux données rendues publiques par André BOUGEOT - un anthropologue français, spécialiste des questions du Sahara et directeur du Centre national de la recherche Scientifique (CNRS) - lors d'une intervention au cours d'un débat télévisé à l'Africable Télévision qui est l'une des chaînes de télévision du Mali, on se rend compte qu'au lieu d'une évolution graduelle, l'armée malienne a connu une régression déplorable de par son effectif ainsi que le budget alloué à l'amélioration de condition de vie des militaires et à l'acquisition des équipements adéquats, adaptés aux réalités du terrain. Il affirme qu'à l'année 2020 l'effectif de l'armée malienne ne dépasse pas seize milles (16.000) hommes, et le budget alloué à son profit s'estime à trois cents millions (300.000.000) de dollar.

² - al-SA'ADI, A., *Târîh al-Sûdân*, Op. Cit. P.7

³ - KA'ATI, M., *Târîh al-Fatâsh*, Op. Cit. P. 121

⁴ - Tous les souverains musulmans accomplissaient le pèlerinage qui est l'un des piliers de l'islam. Mais les attaques des brigands étaient très fréquentes lors de la traversée du désert. D'ailleurs l'un des prédécesseurs de Mansa Moussa dénommé Sakoura, fut assassiné par les brigands lors de son retour de la Mecque. Dès lors, les souverains de ses territoires ne prenaient pas à la légère les questions sécuritaires. Ils avaient renforcé leur système de sécurité, surtout au cours de leur déplacement.

Mansa Moussa fut l'apôtre de l'islam qui n'avait ménagé aucun effort dans le cadre de son expansion en Afrique de l'Ouest, par le biais de la guerre sainte. Il prétend que ce souverain avait conquis militairement quatorze (14)¹ régions (royaumes et principautés) et il y établissait l'islam en construisant des Mosquées et des écoles coraniques².

En plus, il y a une autre version du même auteur, attribuée à Mansa Moussa en personne, d'après laquelle ce roi aurait affirmé avoir régné sur un vaste territoire composé de vingt quatre (24) grandes villes, et bordé de l'Océan Atlantique³.

Ces deux versions sont révélatrices d'une conquête purement militaire contre les non musulmans, sans compromis. Or, il existe d'autres versions qui prouvent le contraire. Il est fort constatable qu'il fut un expansionniste et un fervent défenseur de l'islam. Nonobstant, tous les territoires constituant l'empire du Mali n'étaient pas islamisés et toutes les manœuvres d'expansion n'étaient pas non plus exclusivement militaires. En effet, on peut admettre qu'il fut un homme de compromis plutôt qu'un souverain belliqueux et sanguinaire. Cela va de pair avec son image telle que les auteurs musulmans ont dépeint unanimement dans leurs récits⁴.

D'ailleurs, al-'Umarî a relaté dans son récit une autre version qui soutient cette thèse. Il prétend que lors de son séjour cairote, Mansa Moussa confirma l'existence des zones aurifères sous sa suzeraineté dont les habitants n'ont pas renoncé à leurs pratiques coutumières et païennes⁵. Il s'était plutôt contenté de l'édification de lieux du culte musulman et du tribut que l'on versait au trésor public sans pour autant les convertir par la force⁶. De surcroît, l'annexion de certaines régions du Nord⁷, en son temps, était accomplie sans avoir recours à la force majeure ou des destructions.

C'est pourquoi les chroniqueurs Soudanais ont manifesté ostensiblement leur admiration pour sa personne et ont passé en revue certaines réalisations faites après l'aboutissement du projet de réunification; Telle que la construction d'un Palais à Tombouctou, des Mosquées et la promotion de l'enseignement islamique etc. En revanche,

¹ - Ghana, Diafounou, Tringa, Tekrûr, Sénagana (probablement l'actuel Sénégal), Banbougou, Zerintobâna, Bîtra (peut être Lambatra), Dômôra (Probablement Tomora), Diâga, Kâbira, Baragôri (Probablement l'actuel Bâto-gôri), kôkô (Gao).

² - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al abşâr fî mamâlik al-amşâr*, Ob. Cit. P.50

³ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al abşâr fî mamâlik al-amşâr*, Ob. Cit. P.54

⁴ - Un souverain pieux, éthique et juste.

⁵ - Jusqu'à nos jours d'aujourd'hui les pratiques païennes sont fréquentes chez les orpailleurs. Ils espèrent que cela augmente la chance de découverte de gisement d'or.

⁶ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al abşâr fî mamâlik al-amşâr*, Ob. Cit. P.49-50

⁷ - Gao et Tombouctou.

ils ont évoqué avec regret les invasions dévastatrices que la ville de Tombouctou avait connues après l'avènement de Mansa Moussa¹.

En somme, nous pouvons admettre qu'à l'époque, l'empire du Mali était constitué d'un vaste territoire et le souverain avait su mettre en place une armée structurée. Mais, la réunion de l'ensemble de ces territoires en une seule entité politique ne serait pas le fruit d'une conquête exclusivement militaire caractérisée par une lutte implacable sans merci, telle que nous font croire certaines versions. C'est plutôt la diplomatie appuyée sur la négociation et le compromis qui en était le fondement.

5. Politique et administration

L'empire du Mali se situait en Afrique de l'Ouest et l'actuel Mali constituait le centre. Il y avait trois chefs lieux qui ont servi de capitale au fil du temps dont, Dakadjalan, Djériba et Niani². A l'époque du séjour d'Ibn Baṭṭûta au Mali, c'était Niani qui fut la Capitale. Toutes ces localités se trouvent dans les territoires Manding au Sud Mali.

6. Le système politique

Selon les renseignements puisés de sources arabes, la décentralisation fut le système politique adopté au temps de Mansa Moussa. Certains souverains de royaumes vassaux gardaient leur rang social ainsi que leur titre du roi, tel était le cas pour le roi du Ghana qui était considéré comme son adjoint³. En revanche, dans d'autres régions, c'était plutôt les représentants de l'empereur, appelés *FARBA* qui assumaient la responsabilité politique de la localité. Néanmoins, les territoires vassaux sont tributaires. Pour confirmer leur allégeance au pouvoir central, les souverains de ces territoires versaient leurs tributs au trésor public.

7. La superficie et les régions

Il n'est pas très aisé de déterminer la superficie de cet empire, car la plupart des versions ne sont qu'une estimation relative. C'est pourquoi il y a un grand écart entre les

1 - Après le temps de Mansa Moussa Tombouctou fut détruite à trois reprises. D'abord, le roi Mossi (actuel Burkina Faso), après par Sonni Ali, le roi de Gao, et en fin par le roi du Maroc. (al-SA·ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, Op. Cit. P.9)

² - KA'ATI, M., *Târîḥ al-Fatâš*, Op. Cit. P. 126

³ - al-UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. P. 50

récits. al-'Umarî a relaté deux versions différentes dans son récit¹. En terme de kilomètre carré, certains parlent d'une superficie de quatre mois de marche pour un piéton. Tandis que pour d'autres, la traversée de l'empire du Mali durait un an de marche. Ces territoires étaient constitués de quatorze (14) régions (royaumes et principautés) et vingt quatre (24) villes². En outre, selon les travaux d'un chercheur malien Gaoussou Diawara, cet empire englobait dix (10) pays des États actuels de l'Afrique de l'Ouest³ dont la superficie fait 5.000.000 km². Parmi les 14 régions évoquées, certaines sont encore identifiables et connues sous le même nom.

8. L'économie

L'économie de cet empire était fondée sur l'agriculture, l'élevage, la production de l'or et le commerce. Il y avait deux zones aurifères : la mine de Bouren⁵ et celle de Bambouk⁶. La production de l'or constituait la source principale de la richesse de cet empire. Après le retour de Mansa Moussa de la Mecque, les caravanes du commerce devenaient de plus en plus nombreuses entre le Mali et le Maghreb. L'or était échangé contre les produits rares dans ces territoires, et permettait également au roi de payer les fonctionnaires, les militaires et les maîtres coraniques⁷.

9. Culture et religion

À l'époque, le terme laïcité n'était pas encore inventé. Toutefois, certains témoignages prouvent que la politique menée et l'interaction du peuple relevaient de ce que l'on peut appeler la laïcité ou du moins la cohabitation pacifique et la liberté du culte. Les fidèles musulmans pratiquaient leur religion dans la dignité et le respect mutuel. Les traditionnalistes et les coutumiers conservateurs n'avaient pas non plus renoncé en faveur de ce qu'ils appellent la culture étrangère.

¹ - L'existence de deux versions différentes dans le récit du même auteur est dû au fait que l'auteur ait recueilli ces renseignements auprès des informateurs différentes.

² - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abşâr fî mamâlik al-amşâr*, Op. Cit. P.58-59

³ - Mali, Sénégal, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Guinée - Conakry, Guinée - Bisseau, Cote d'Ivoire, Ghana et Tchad.

⁴ - DIAWARA G., *Abubakari II, explorateur Mandingue*, Op. Cit. P.72

⁵ - S'écrit aussi Bouré ou Bourré, situé au Nord-ouest de Siguiri, dans l'actuelle Guinée. Bambouk aussi est l'un des sites historiques de l'Afrique de l'Ouest, situé dans le cercle de Kéniéba, principalement entre le Mali et le Sénégal.

⁶ - SIMONIS F. *L'Afrique soudanaise au Moyen Age, Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhai)*, op. cit., p.78

⁷ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abşâr fî mamâlik al-amşâr*, Op. Cit. p.53

Cependant, le mariage entre le Palais et l'autel fut abouti à une collaboration étroite entre les tenants du pouvoir et les leaders religieux. La culture arabo-musulmane était rependue dans les zones urbaines au temps de ce souverain grâce à la coopération avec ses homologues de l'Orient ainsi que la collaboration avec les arabes et Berbères installés dans son pays. Le roi s'était fait entouré d'hommes instruits parmi les érudits musulmans, tels que des imams, des juges, des jurisconsultes et des secrétaires chargés de la correspondance¹.

Mansa Moussa détenait le pouvoir législatif et exécutif², mais le pouvoir judiciaire était délégué aux juges musulmans. Nous rappelons que ce roi était un fervent musulman, instruit³, et la majeure partie de la population du centre⁴ ainsi que les zones environnantes avaient embrassés l'islam. Tenant compte de ces réalités, il lui revenait de trancher dans certaines situations embarrassantes soit selon les principes de l'islam ou selon la coutume⁵. Néanmoins, bien qu'il soit législateur, ses conseillers musulmans pesaient un poids non négligeable dans ses prises de décision.

L'accointance entre le Palais et les institutions religieuses avait créé une sorte de connivence entre les souverains et les chefs religieux. Ces derniers outrepassaient sans préjudice, certaines limites infranchissables par le reste de la population⁶. En guise de reconnaissance et de récompense, dans leurs discours, les imams exhortaient et encourageaient le peuple à ne pas manquer de respect et d'obéissance au roi.

¹ - Le récit d'al-'Umarî affirme que Mansa Moussa échangeait avec ses homologues par correspondance écrite. Après son retour de la Mecque, il adressa une correspondance au Sultan d'Egypte Muhammad ibn Qala'un, afin de consolider le lien de coopération bilatérale entre les deux pays. (al-'UMARÎ, Šihâb al dîne ibn Fadlallah, *Masâlik al-abšâr fî mamâlik al-amšâr*, Op. Cit. p.58). Le sort de ces écrits qui servent de sources de première main est expliqué par des hypothèses évoquées dans le chapitre premier sous le titre (Problèmes de sources).

² - Il n'y avait pas une séparation stricte entre les trois pouvoirs (pouvoir législatif, pouvoir judiciaire, et pouvoir exécutif) tel est le cas dans un régime démocrate. Néanmoins, le pouvoir judiciaire avait fait l'objet de délégation et il consultait ses conseillers et les chefs coutumiers pour certaines questions d'une importance capitale.

³ - Selon les renseignements fournis par al-'Umarî, ce souverain était l'un des souverains maliens instruits à l'époque. Il lisait parfaitement le coran et parlait couramment Arabe. Néanmoins, il communiquait avec ses homologues à travers un interprète. al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abšâr fî mamâlik al-amšâr*, Op. Cit. P. 57.

⁴ - Le centre du pouvoir (la Capitale et ses environs).

⁵ - En sa qualité de l'autorité suprême, dans certaines situations, c'était le souverain qui rendait justice et prenait de décisions irrévocables. Ibn BATTUTA évoque le cas d'un juge dont la probité morale faisait défaut. Son nom complet c'est Abû al Abâs al Dukâlî. Le Sultan Moussa lui avait offert quatre milles mitqal de poudre d'or (4.000 mitqal) pour ses dépenses. Hélas, il n'avait trouvé mieux que de dissimuler cette qualité en totalité et de prétendre qu'on lui avait volé dans sa demeure. Quand le contraire s'était avéré, il fut démis de ses fonctions par le Sultan et expulsé du territoire malien. (IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî ġarâib al-abšâr wa -aġâib al-asfâr*, Op. Cit. p. 705). Sur cet acte il fut le juge des juges.

⁶ - A titre d'exemple, excepté les érudits musulmans, il n'était permis à personne de saisir la main, ou de s'adresser immédiatement au roi sans intermédiaire.

À la lumière de sources dont nous disposons, nous pouvons dire que l'immixtion et l'influence de leaders religieux sur la scène politique au Mali, est une réalité qui ne date pas d'aujourd'hui. Depuis le Moyen âge, ceux-ci jouaient le rôle du personnage second à cotés de souverains. Leur rôle consistait plus souvent à faciliter le dialogue, à réconcilier et à donner des conseils dont la mise en application pourrait mener des changements ostensibles dans le système de gouvernance. Ibn Baṭṭûta qui est l'un des témoins oculaires du temps de Mansa Souleymane¹, prétend que ce roi était mal aimé à cause de son avarice et contesté par certains adversaires politiques avec lesquels sa femme favorite tenta de comploter contre lui. Le roi avait pris la décision de la mettre à mort, n'eut été l'intervention des notables religieux qui l'entouraient, il aurait exécuté sa décision.

Cette citation nous démontre à quel point les leaders religieux peuvent déjouer certaines manœuvres au sein de la population et faire revenir les leaders politiques sur leurs décisions. En plus de cela, ils jouent, parfois, le rôle du faiseur de roi. Le cas d'Askia Mohamed en est un exemple parmi tant d'autres. Ce dernier accéda au trône en 1493, grâce à l'appui des Ulémas de Tombouctou². Des pareils cas, demeurent une réalité constatable sur la scène politique au Mali³.

10. Enseignement islamique

L'introduction de l'islam au Mali est antérieure à l'avènement de ce souverain. Mais il en fut l'un des apôtres qui l'a donné un nouvel élan dans ces territoires. Il joua un rôle prépondérant dans le cadre de la transmission de l'islam et le développement de l'éducation islamique. Lors de son retour de la Mecque, une quantité importante d'ouvrage fut achetée. Cela servait de corpus pour les enseignants et les apprenants. Puis, des

1- Le frère et deuxième successeur de Mansa Moussa.

2 - SIMONIS F. *L'Afrique soudanaise au Moyen Age, Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, op. cit., p.55-56

3 - Avec l'avènement de la démocratie, les consignes de vote des responsables religieux valent prix de l'or pour les candidats aux élections. Lors des élections présidentielles de 2013, Ibrahim Boubacar Kéita était le candidat ayant bénéficié le soutien de la majeure partie de leaders religieux et c'était ainsi qu'il avait remporté les élections. Hélas, le soulèvement populaire qui s'est soldé par la chute de son régime le 18 Aout 2020, était en partie, dirigé par les notables religieux. Certaines notabilités religieuses en étaient les figures emblématiques, entourées des leaders de l'opposition politique et les représentants de la société civile. Etant donné que la situation sécuritaire et la cherté de vie de la population s'aggravaient de plus en plus, certains syndicats ont d'abord commencé à protester leur mécontentement face à la situation et ont formulé des revendications. Face à la non satisfaction de ces doléances et la gravité de la situation en générale, des manifestations interminables s'en est suivi. L'imam Mahmoud Dicko était l'autorité morale des manifestants. Celui-ci avait comme mentor, le chérif Bouyé Haidara de Nioro qui avait soutenu publiquement et financière la campagne d'IBK en 2013. Le 18 aout 2020, une junte militaire dirigée par Assimi Goita a parachevé le combat des manifestants sans effusion de sang.

Mosquées ont été construites, des écoles coraniques avaient été créées et des érudits ont été formés en orient.

Dans ce sens, al-Sa'adî a rapporté ceci : « *Le Sultan Moussa envoyait des étudiants au Maroc, notamment à Fès afin de poursuivre leurs études. C'était ainsi que plusieurs érudits soudanais ont été formés. Ce sont eux qui se sont succédé à l'imamat de la grande Mosquée de Tombouctou sous l'empire du Mali jusqu'à la seconde moitié du règne des Touareg*¹. » Le dernier de ces érudits fut al Qâdî al-kâtib Moussa. Il dirigea la prière dans cette Mosquée durant 40 ans et fut remplacé par l'arrière grand-père de al-Sa'adî².

À l'époque de la visite d'Ibn Battûta au Mali, l'enseignement coranique avait connu une ascension fulgurante dans des localités urbaines. Certains parents obligeaient leurs enfants à mémoriser le coran sous peine de détention et de réclusion³.

11. L'influence de la culture arabo-musulmane dans l'empire du Mali

Compte tenu de toutes ces raisons susmentionnées, il est évident que la culture endogène soit influencée par la culture arabo-musulmane, surtout dans des localités urbaines. Cependant, tant les habitants sont éloignés du centre, moins ils sont influencés par les cultures étrangères. C'est plutôt la culture soudanaise et les pratiques ancestrales qui gagnaient le terrain dans des zones reculées.

12. Audience au Plais royal

Ibn Battûta qui raconte en qualité de témoin oculaire ainsi qu'al-'Umarî qui s'était renseigné auprès des grands voyageurs maghrébins décrivent l'audience au palais des souverains du Mali de l'époque. À travers leurs descriptions on s'aperçoit que la composition de l'entourage du roi Moussa était en quelque sorte hétéroclite, comprenant de coutumiers autochtones (des griots et leurs épouses) des musulmans d'origines maghrébines et soudanaises (juges, jurisconsultes et imams) ainsi que ses gouverneurs. Le mode de vie qui régnait dans la cour relève de ce que l'on peut appeler la bourgeoisie.

Quelques éléments à retenir dans la description du palais et de l'audience :

1 - La ville de Tombouctou avait connu le règne de plusieurs dynasties, à savoir celle du Mali, celle de Touareg et en fin celle de Songhaï.

² - al- SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sūdân*, Op. Cit. P.56-57

³ - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fi garâib al-abṣâr wa .agâib al-asfâr*, Op. Cit. p.704

- Le roi s'installait plus souvent dans un bâtiment de forme carrée composée de trois étages ;
- Les armures du roi (Sabre, Arc, Bouclier etc.) sont confectionnées de l'or et ses vêtements ornés de l'or ;
- L'interprète servait d'intermédiaire entre le roi et son peuple¹ ;
- Près de trois cents (300) esclaves armés se tinrent debout derrière le roi pour sa protection;
- L'interprète et le poète (Duga), se présentait avec ses quatre (4) femmes et ses servantes qui sont au nombre de cent (100) jeunes filles ; habillées des vêtements de marques et coiffées des chapeaux ornés de l'or et d'argent. Le poète avec son équipe chantait la gloire du roi et rappelait à l'assistance ses prouesses militaires et autres.

En décrivant l'audience au Palais du roi, al 'Umarî souligne un cas qui relève d'un fait rarissime. Il s'agit de la possession des esclaves blancs par un roi Noir. L'auteur évoque la présence d'une trentaine d'esclaves Turcs achetés en Egypte². Ces jeunes rendaient service dans la cour du roi Mansa Moussa. Les récits d'al 'Umarî et d'ibn Baṭṭûṭa indiquent qu'au XIV^{ème} siècle, le trafic d'esclave était à l'inverse. Les esclaves venaient de l'Orient à destination de l'Afrique de l'Ouest en passant par Égypte. Ibn Baṭṭûṭa affirme avoir rencontré une servante Arabe d'origine Syrienne lors de son séjour sur ces territoires, avec qui il avait échangé en Arabe. De surcroit, ibn Baṭṭûṭa en avait, en personne, acheté une servante instruite, afin qu'elle lui rende service au cours de ses déplacements³.

Si l'on en croit aux renseignements des chroniqueurs soudanais, Mansa Moussa serait un abolitionniste qui aurait affranchi au fil du temps, bon nombre de ses serviteurs.

13. Relations extérieures

Bien avant l'époque du roi Moussa, il y avait des rapports commerciaux entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb. Cela remonte au temps de l'empire du Ghana dès le

¹ - Bien qu'ils parlèrent la même langue, le roi s'adressait à son peuple à l'aide d'une voix intermédiaire celle du Duga (son interprète ou transmetteur). Cette coutume est encore en vigueur chez certains chefs traditionnels au Mali.

² - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. p.52

³ - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî garâib al-abṣâr wa -agâib al-asfâr*, Op. Cit. p. 710.

VIII^{ème} siècle¹. C'était par le biais des commerçants que l'islam serait introduit dans ces régions. Au fil du temps, un bon nombre de souverains de ses territoires avaient embrassé l'islam. D'ailleurs, ibn Ḥaldûn prétend que Soundiata Kéita, le fondateur de l'empire du Mali en 1235, s'était converti en islam. Mais, cette thèse n'est pas pour autant partagée par les traditionnalistes du Mali².

Nous sommes quand même persuadés que l'établissement des rapports commerciaux et des relations diplomatiques entre ces deux grandes régions du continent africain est antérieur à l'accession de Mansa Moussa au trône. Cela étant, à son tour, il a su mieux entretenir ces rapports et a consolidé les liens grâce à son entourage et à ses atouts personnels³. D'autant plus que certains de ses gouverneurs étaient assistés par des jurisconsultes, soudanais ou maghrébins⁴. Tout cela constitue un avantage majeur dans ses rapports avec ses homologues du Maghreb.

Parmi ses contemporains et collaborateurs maghrébins, on peut citer le Sultan d'Égypte, al-Malik al-Nâsir Muḥamad ibn qala'ûn et le roi du Maroc, le Sultan abû al-Ḥassan. Lors de son voyage à la Mecque en 1324, Mansa Moussa avait eu l'occasion de rencontrer le Sultan al Malik al-Nâsir Muḥamad ibn qala'ûn. Les deux souverains se sont entretenus et ont échangé des cadeaux. Cela aurait permis à ces deux de nouer des relations de coopérations bilatérales. Après la rencontre, les correspondances écrites s'en étaient suivies. Mansa Moussa adressa d'abord une lettre au Sultan d'Égypte⁵ ensuite, il envoya une délégation au Sultan abû al-Ḥassan pour le féliciter à l'occasion d'une victoire militaire sur ses ennemis.

¹ - SIMONIS F. *l'Afrique soudanaise au Moyen Age, Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhai)*, op. cit., p.39

² - Les traditionnalistes soutiennent qu'il collaborait avec les musulmans autochtones et étrangers, néanmoins, il n'a jamais embrassé l'islam. D'ailleurs, il fut un grand thaumaturge.

³ - Ce roi il fut un souverain instruit et entouré des hommes lettrés, cela constitue un atout à part.

⁴ - Ibn Baṭṭuṭa rapporte dans son récit que lors de son séjour au Mali, il rencontra un gouverneur dénommé FARBA Moussa. Ce souverain avait comme assistant, un jurisconsulte maghrébin chargé des affaires religieuses. Tous deux étaient instruits. Le gouverneur avait à sa possession un ouvrage rédigé en Arabe dont il lisait. Ibn Battuta s'était sitôt familiarisé avec lui, car ils échangeaient en arabe sans interprète. (IBN BATTUTA A., *Tuḥfat al-nazzâr fî ḡarâib al-abṣâr wa aḡâib al-asfâr*, Op. Cit. p. 708)

⁵ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. p.58

Le roi Moussa décéda avant le retour de son ambassade. Néanmoins, le sultan du Maroc, à son tour, envoya une délégation au successeur du roi Moussa dénommé Mansa Souleymane¹.

14. Justice

Le sens de la justice chez le roi Moussa est une question que les auteurs musulmans n'en disconviennent pas. À la lumière de récits de ces derniers, nous pourrions admettre qu'il avait instauré la paix, la stabilité et la justice. La justice était rendue selon les principes de l'islam, soit par les juges musulmans ou par le roi en personne au dernier recours.

Ibn Baṭṭūṭa évoque le cas d'un jurisconsulte dont la probité morale faisait défaut. Le jurisconsulte en question s'appelait Abū al Abās al Dukālī. Le Sultan Mansa Moussa lui avait offert quatre milles mitqal² de poudre d'or (4.000 mitqal) pour ses dépenses. Mais, il n'avait trouvé mieux que de camoufler cette quantité en totalité et de prétendre qu'on lui avait volé dans sa demeure. Quand le contraire s'était avéré, il fut démis de ses fonctions par le Sultan et expulsé hors du territoire malien.

Cependant, la même politique fut maintenue par ses successeurs jusqu'au temps de Mansa Souleymane. Ibn Baṭṭūṭa qui avait dressé une liste des comportements abominables et des actes salutaires de soudanais d'autrefois, il met l'accent sur la justice au temps de Mansa Souleymane en prétendant que l'une des particularités des Soudanais c'est le fait d'avoir le sens de justice. Le roi ne prenait pas la question de justice à la légère. Aucun acte d'injustice n'était toléré. Il n'y avait pas de laxisme ou d'impunité. Ce souverain n'hésitait pas à destituer les gouverneurs accusés des pratiques malsaines ou d'injustice.

Au cours du séjour d'Ibn Baṭṭūṭa au Mali : « *Il fut un commerçant qui se plaignit de l'injustice du représentant du roi dans la localité où il venait. Il prétendait que ce dernier lui avait emprunté Six cents (600) mitqal d'or et ne voulait lui rembourser que cent (100) mitqal ! Le roi a sitôt rendu justice. La victime a eu son dû et le forfaitaire a été destitué*

¹ - IBN ḤALDUN A., *Tārīḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târīḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âsorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. T. VII, P. 352 - 353

² - Un mitqal égal à 4,5 g de poudre d'or.

de son poste. »¹ Il renchérit que « La sécurité et la quiétude étaient établies sur l'ensemble du territoire à tel enseigne que personne, ne s'inquiétait ni la population ni les étrangers pour le vol ou le brigandage » [Le bien d'autrui était sacré] « Quand un étranger mourut au Mali, tout bien qu'il possédait était confié à quelqu'un de très fidèle jusqu'à ce que ses proches parents viennent le récupérer² ... »

¹ - Ibn BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî garâib al-abșâr wa .aġâib al-asfâr*, Op. Cit. p. 701

² - Ibn BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî garâib al-abșâr wa .aġâib al-asfâr*, Op. Cit. P.703

B. Mansa Moussa en pèlerinage

a) Tableau de faits marquant du voyage de Mansa Moussa à la Mecque

Ce deuxième tableau est consacré exclusivement au voyage de Mansa Moussa. Tout comme le premier, les informations qui y sont renseignées feront l'objet de commentaire afin d'arrondir les angles et éclaircir les zones d'ombre.

Eléments concernant le voyage	Auteurs				
	al-'Umarî (1301-1349)	Ibn Baṭṭûṭa (1304-1368)	Ibn Ḥaldûn (1332-1406)	Ka'atî, Mahmûd (1468 – 1593)	al-Sa'adî (1596 – 1656)
Cause et préparatif du voyage	-	-	-	+	-
Caravane / Courtisans	+	-	+	+	+
Traversée du désert	-	-	-	+	+
Miracles / mythe	+	-	-	+	+
Générosité	+	+	+	+	+
Le séjour au Caire	+	+	-	-	-
Le séjour à la Mecque	-	-	+	+	-
Affaires des chérifs	-	-	-	+	-
L'arrivée de l'architecte Abû Mussa au Mali	-	+	+	-	+
Dettes contractées par Mansa Moussa lors de son voyage	+	+	-	-	+
Retour au Mali	-	-	-	+	+
Réalisations	+	+	+	+	+
Sa mort et la décadence	-	-	+	-	-

b) Analyse de données du tableau

1. Cause et préparatif du voyage

Mahmûd Ka'atî est le seul auteur ayant mis l'accent sur cet aspect dans son récit. Si le pèlerinage à la Mecque est l'un des piliers de l'islam dont la plupart des souverains maliens de l'époque l'accomplissaient, en marge de cette obligation divine, le Hadj de Mansa Moussa avait une cause secondaire. Car, d'après cet auteur, il serait la cause involontaire de la mort de sa mère Nana Kankou. Cependant, il en avait éprouvé un grand remords. C'est en cherchant des voies et moyens pour que le péché de cet homicide involontaire soit expié qu'il s'était résolu de jeuner durant toute sa vie et de faire tant d'aumônes aux nécessiteux. En effet, il a fini d'écouter ses conseillers musulmans qui

l'avaient recommandé de se rendre à la Mecque, les lieux saints de l'islam, pour implorer Allah. C'était ainsi qu'il ordonna la collecte de fonds et de provisions pour le voyage.

Certes, les renseignements de deux chroniqueurs soudanais au sujet du Mali émanent essentiellement de la tradition orale. Néanmoins, sur ce point précis, Ka'atî fait référence à un homme instruit et originaire du sud du Mali, établi à Tombouctou pour les études. Cela suppose que ce dernier ait lu des écrits concernant l'histoire de ces territoires ou du moins puisé ses informations des sources proches du cercle de pouvoir.

Cette version des faits ne justifie pas pour autant les dépenses excessives de ce souverain au cours de ce voyage mais, elle nous aide à comprendre en quelque sorte la cause d'un tel voyage inouï et la largesse tant déplorée par certains Maliens.

En plus de cette prétendue cause, le contexte aussi en est un autre facteur à rappeler, cela nous en dit plus. Au temps de ce souverain, l'or ne se faisait pas rare au Mali. D'ailleurs, selon les renseignements fournis par al-'Umarî, métal précieux que soit-il, l'or n'avait pas tant de valeur sur ces territoires à cause de son abondance. Il prétend que dans certaines localités éloignées du pouvoir central, les habitants échangeaient avec les marchands magrébins par quantité égale de certains produits. À l'époque, le sel était l'un des produits rares et très recherchés dans ce pays. La quantité du sel serait échangée contre la même quantité d'or. Soit, un kilo du sel contre un kilo d'or.

Certes, pas question de prendre ce genre d'informations au pied de la lettre. Car, ce sont des extrapolations et des exagérations de faits historiques. Donc, on en retient seulement l'abondance de l'or sur ces territoires à l'époque dudit voyage à tel enseigne que les habitants ne l'estimaient pas à sa valeur réelle. C'était dans ce contexte qu'une importante quantité de poudre d'or fut exportée en orient. Évidemment, pas uniquement pour l'aumône mais également pour des échanges commerciaux.

Les versions divergent autour de la source de provenance de l'or exportée à cette occasion. Selon une version de la tradition orale, Mansa Moussa aurait utilisé à cette fin, le stock d'or réalisé par son arrière grand parent, Soundiata Kéita, le fondateur de l'empire¹. Tandis que d'après le récit de Mahmud Ka'atî, ci-dessus mentionné, ce roi aurait ordonné à ses représentants de différents territoires vassaux, une collecte de fonds².

¹ - Infra. P. 70

² - KA'ATI, M., *Târîḥ al-Fatâš*, Op. Cit. P. 124.

En outre, les renseignements d'al-'Umarî consolident la thèse de Ka'atî. Parce qu'il soutient l'idée que l'or de Mansa Moussa avait deux provenances donnant lieu à deux qualités différentes. A savoir, la poudre extraite de l'orpaillage et des pépites ramassées par les habitants, dans les passages d'eau, en période de décrue¹.

Quoiqu'il en soit, cela ne justifie pas en soi l'importante quantité de poudre d'or exportée lors de ce voyage. Il nous importe de souligner que l'affaire de l'or en particulier et le voyage de ce roi en général sont auréolés des mythes, de telle sorte que certaines versions dépassent l'entendement. Le fait de les évoquer n'implique pas nécessairement que l'on admet à tort et à travers toutes les versions racontées. Toutefois, l'importance en est que, l'on pourrait en tirer une idée plus ou moins claire de certains faits historiques. Transformés ou amplifiés soient-ils, la confrontation de ces fragments d'information permettent certainement d'éclaircir certaines ambiguïtés.

2. Caravane et courtisans

En prélude de cette partie, nous tenons à souligner un paradoxe concernant la détermination de la quantité d'or transportée au dos de chameaux. À ce sujet, il est constatable que, plus l'auteur est éloigné des faits, moins le chiffre diminue. Or, c'est le contraire pour les autres aspects. Cependant, al-'Umarî qui est l'auteur le plus proche et le mieux renseigné sur ce voyage, évoque une quantité de cent charges (100)² de chameaux en poudre d'or, tandis qu'Ibn Ḥaldûn mentionne quatre vingt (80)³, chaque charge équivaut à cinq cents mitqal (500) de poudre d'or. Quant à Maḥmoud Ka'atî, qui est encore plus éloigné de faits, il relate la moitié de chiffre donné par Ibn Ḥaldûn, soit, quarante (40) charges⁴.

Certes, cet écart est du à la diversité de leurs informateurs qui n'ont pas forcément la même source de renseignement. Néanmoins, l'informateur d'al-'Umarî semble connaître la réalité de cette affaire. Car, cet auteur avait recueilli ses renseignements auprès du gouverneur du Caire, al-Amîr abû al-Ḥassan 'Alî ibn Amîr Ḥadjib qui s'était beaucoup entretenu avec Mansa Moussa lors de son séjour au Caire.

¹ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. p.54-55

² - Ibid. p.56

³ - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âsorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. P. 268

⁴ - KA'ATI, M., *Târîḥ al-Fatâš*, Op. Cit. P. 125

En ce qui concerne le nombre de courtisans constituant le cortège, les auteurs magrébins se contentent de mentionner que, c'était une caravane nombreuse sans pour autant donner un chiffre exact. Seul le nombre de serviteurs et de servantes qui fait plus ou moins l'objet de consensus des auteurs. À savoir, cinq cents (500) serviteurs auprès du roi, dont chacun portait un lingot d'or d'une valeur de cinq cents (500) mitqal d'or¹. Le même nombre de servantes au service de la reine, Naré Qonté².

Quant aux renseignements de chroniqueurs soudanais sur le nombre estimatif de la caravane, nous sommes plutôt dans la légende que dans l'historicité. Si, Ka'atî évoque huit milles (8000) porteurs d'armes sans compter le reste de courtisans³, al-Sa'adî en évoque soixante milles (60.000)⁴. Par ailleurs, l'informateur de Ka'atî prétend que la tête de la caravane était arrivée à Tombouctou pendant que la croupe était encore dans la capitale, Niani au sud du Mali⁵.

Cela n'est certes qu'une pure légende, loin de la vérité historique car, la distance entre Tombouctou et les terroirs de l'ancienne Capitale avoisine 1000 km². Ceci étant, supposons qu'ils avaient formé une file indienne, une caravane dont la pointe pourrait arriver à une telle destination avant que la croupe quitte la Capitale, s'estime à des millions de personnes plutôt que des milliers. Donc, ce genre de récit n'est que des hyperboles ayant pour but d'amplifier l'engouement de l'évènement.

3. La traversée du désert

La traversée du Sahara, du Mali à la Mecque, aurait été tant pénible qu'angoissante pour la caravane de Mansa Moussa. D'après al-Sa'adî, en partant, le cortège avait emprunté le chemin de Oualata⁶. Tandis que selon Ka'atî, la caravane était passée par Tombouctou à l'aller et au retour au Mali⁷. Quoiqu'il en soit, à défaut de monture pour chacun, beaucoup de courtisans du roi furent incapables de tenir et d'endurer la souffrance de la marche. Cependant, d'aucuns d'entre eux seraient restés à Oualata à cause d'un malaise dû au long parcours.

¹ - al- SA'ADI, A., *Târîh al-Sûdân*, Op. Cit. P.7

² - KA'ATI, M., *Târîh al-Fatâš*, Op. Cit. P. 124.

³ - Ibid. P. 121

⁴ - al- SA'ADI, A., *Târîh al-Sûdân*, Op. Cit. P.7

⁵ - KA'ATI, M., *Târîh al-Fatâš*, Op. Cit. P. 121-122

⁶ - Oualata c'est le nom d'une ville. Il y a à l'actuelle Mauritanie une ville appelée Oualata. A cet effet, il s'agit probablement de ladite ville sauf que, s'il y en a une autre Oualata vers Tombouctou.

⁷ - KA'ATI, M., *Târîh al-Fatâš*, Op. Cit. P. 121-126

Etant donné qu'à l'époque, la traversée du désert était exposée à toute sorte de dangers. Telles que des attaques des brigands et autres. La protection du souverain, de son entourage et de leurs biens ne faisait pas défaut. Néanmoins, un convoi de la caravane aurait été victime de la ruse d'un brigand qui avait l'intention de les empêcher de se ravitailler de seule source d'eau se trouvant dans leur chemin, afin qu'il en tire profit du tourment que la soif pourrait causer¹.

4. Miracles et mythes

On attribue à ce souverain, à tort ou raison des miracles ineffables qui auraient eu lieu pendant son voyage. Une bonne partie de ces prétendus miracles ne sont ni plus ni moins qu'un mythe et une affabulation comme ci-dessus mentionnés. D'ailleurs, Ka'atfi qui en est l'auteur, a clairement mis en question la véracité de la plupart de ces genres de faits². Nous citons quelques uns à titre d'exemple :

- i. Comme nous l'avons précédemment évoqué, l'informateur de Mahmûd Ka'atfi prétend que la pointe de la caravane de Mansa Moussa était arrivée à Tombouctou avant que la croupe quitte la Capitale. À savoir qu'il y a environ une distance de mille kilomètres entre la capitale et Tombouctou.
- ii. Se nourrir constamment de poissons frais ainsi que des fruits et légumes dans le désert, où plusieurs milliers de kilomètres séparèrent sa caravane des villes. La tradition prétend que, par miracle, Mansa Moussa se nourrissait de la sorte durant son voyage !
- iii. Le surgissement d'un fleuve du néant, en plein désert, pour assouvir le bon vouloir de la reine Naré Qonté. Cette dernière avait comme habitude, de se baigner quotidiennement au fleuve du Niger. Quand l'envie de prendre douche avait perturbé son sommeil et l'avait rappelé du baignage, les serviteurs du roi, eurent réalisé par la force de leurs bras et à l'aide des eaux des outres, un fleuve artificiel à son profit. En d'autres termes, une piscine telle que l'on connaît à nos jours d'aujourd'hui.

¹ - Selon l'auteur, il n'y avait probablement qu'un seul puits dans une localité du désert, pour l'approvisionnement des passagers, Cela étant, un brigand n'avait trouvé mieux de précéder la caravane et ensuite descendre dans ledit puits. A chaque fois que l'on essayait de puiser de l'eau, il coupait la corde du puisatier, afin qu'ils périssent de la soif et il s'accapare de leurs biens. C'était ainsi que l'un des gardes, appelé Siriman Bana Niakaté avait eu l'audace de descendre au fond du puits pour mener des enquêtes. Le brigand fut sitôt assassiné et le convoi sauvé du péril. Voir (K'ATI, M., *Târîh al-Fatâš*, Op. Cit. P. 124-125).

² - KA'ATI, M., *Târîh al-Fatâš*, Op. Cit. P. 122 -124

- iv. L'édification d'une Mosquée dans chaque localité où l'arrivée de Mansa Moussa aurait coïncidé à un vendredi. L'auteur prétend que l'on construisait une mosquée et l'on y accomplissait la prière du vendredi le même jour.
- v. Existence des plantes d'or au Mali de l'époque¹. On faisait croire qu'il existe deux sortes de plantes d'or au Mali dont l'une était saisonnière, récoltée en automne et l'autre profitable durant toute l'année².
- vi. Le plus véridique ou le moins légendaire de ces faits, c'est l'affranchissement d'un esclave chaque jour. Les chroniqueurs indigènes soutiennent que ce roi fut un homme généreux et abolitionniste de l'esclavage qui avait donné la liberté à tant de serviteurs.

Sur ce, il importe de rappeler que l'embellissement et l'amplification d'une réalité historique est un phénomène lié à l'essence même de la tradition orale dans ces régions.

Il existe en Afrique de l'ouest, notamment au Mali et en Guinée Conakry, deux types de versions orales : la version populaire légendaire et la version historique. La première a pour vocation de distraire plutôt que d'instruire. *A priori*, elle est destinée à divertir et à distraire les enfants ou l'assistance lors des festivités. On y raconte des faits éblouissants et extravagants en transformant un fait réel et historique.

Tandis que la seconde est réservée aux chefs coutumiers, les vieux griots ou les généalogistes. Cette dernière fait l'objet d'un enseignement méthodique soigneusement organisé au sein des institutions de traditions orales. Telles que Keyla et Kangaba au sud du Mali, les localités constituant le centre du pouvoir au temps médiéval. En effet, On y enseigne l'histoire et l'art oratoire³. L'initiation et l'expérimentation peuvent durer quelques années. Les récits émanant de ce type de transmission orale relève de la vérité historique. Néanmoins, ces versions ne sont pas autant accessibles au grand public. La

¹ - AL 'UMARÎ, Š., *Masâlik al-absâr fî mamâlik al-amşâr*, Op. Cit. p.54-55.

² - Particulièrement, ce type d'information relève d'un procédé très pratiqué au Mali surtout par les personnes âgées, qui consiste à faire sous entendre quelque chose sans l'évoquer d'une manière directe. Ici, il ne s'agit pas d'une plante tant que telle. C'est plutôt deux qualités d'or extraites de deux façons différentes. La première est saisonnière. On pouvait la ramasser aux passages d'eau, après une pluie diluvienne ou au moment de la décrue, sans pour autant fournir beaucoup d'énergie. Quant à l'autre, il s'agit plutôt des orpailages accessibles durant toute l'année et dont la production nécessite tant d'effort.

³ - NIANE D., *Recherches sur l'empire du Mali au Moyen Âge*, Op. Cit. p. 7- 10

transmission de ce type de version se fait plutôt dans un cadre bien réglementé aussi que dans un cercle restreint, pour diverses raisons¹.

Cela étant, une partie de récits relatés par les chroniqueurs soudanais, relève de la première. C'est pourquoi, on y trouve des versions irraisonnables et inadmissibles.

5. Générosité

La générosité de ce souverain est l'un des aspects évoqués par l'ensemble des auteurs musulmans. Comme nous l'avons si bien précédemment mentionné, ces auteurs n'ont pas le même postulat que les détenteurs de la tradition orale. Cependant, leurs récits ne s'inscrivent pas dans la même dynamique, car les premiers ont une grille d'analyse qui se réfère des principes de l'islam. Or, ce n'est pas forcément le cas pour les traditionnalistes. Par conséquent, ce roi est d'une part, traité de dilapidateur et d'autre part, dépeint comme quelqu'un de généreux et magnanime.

En effet, mis à part al-Sa'adî² qui est l'un des chroniqueurs indigènes, les autres auteurs musulmans qualifient sa largesse comme une qualité salutaire. C'est pourquoi al-'Umarî a mis un accent sur ce point. Cet auteur qui était probablement en Syrie lors de passage de Mansa Moussa par Égypte, affirme que quand il était arrivé en Égypte, il fut ébloui de la façon dont les habitants évoquaient la générosité de ce souverain et la

¹ - La restriction au sein des institutions de tradition orale et la discrétion chez les vrais détenteurs de la tradition orale s'expliquent par ce qui suit :

- a) C'est pour éviter l'attisement de la tension sociale. Jadis, en Afrique de l'ouest, les griots étaient les grands observateurs attachés aux souverains ou grands guerriers. Et aussi l'incarnation des rapporteurs sans frontières. Ils témoignaient tous les événements, heureux soient-ils ou dramatiques, y compris les batailles sanglantes entre deux pays ou deux groupes quelconques. Pour ces dernières, raconter les détails d'une guerre tribale ou ethnique au public, pourrait susciter l'orgueil des uns, la colère des autres et semer l'esprit de vengeance entre le peuple.
- b) Pour les généalogistes, pas question de mentir sur le lignage de quelqu'un et non plus de révéler un secret au grand public, car c'est par la révélation du caché que vient le choc. Cependant, la meilleure solution serait la discrétion. Ils ne racontent que dans un cadre restreint, lors d'un événement marquant qui rassemble les dignitaires ou pour un enseignement méthodique.
- c) Il s'ajoute à cela que, chacun des grands initiés, ou chaque clan de castes est réputé avoir mieux connaître une histoire donnée ou détenir le secret de quelque chose d'une importance capitale pour la société. En effet, la divulgation du secret ou l'étalage du savoir sans un enseignement méthodique dispensé aux apprenants, peut engendrer d'une part, la transformation de la version authentique et d'autre part, ravir la gloire et la renommée du premier détenteur. Puisque, à cet effet, il risque de ne plus être considéré comme le grand maître auprès de qui l'on a reçu l'enseignement. *A fortiori* d'être encore sollicité.

² - Contrairement aux autres, cet auteur prétend que Mansa Moussa n'était pas si généreux autant qu'Askia Mohamed, le souverain de l'empire Songhaï. Il avance comme argument qu'il n'avait pas donné en aumône aux lieux saints de l'islam que vingt milles (20.000) mitqal d'or. Tandis qu'après lui, Askia Mohamed en avait donné cent milles (100.000). (al-SA'ADI, A., *Tārīḥ al-Sūdān*, Op. Cit. P.7). Néanmoins, les renseignements fournis par al-'Umarî sont tout le contraire de cette version. Ce dernier raconte dans son récit que tous les dignitaires de la Mecque avaient reçu un énorme cadeau de la part de roi Moussa. De surcroît, l'un des guides de ce souverain, nommé Muhanâ ibn Abdu al-Bâqî al-'Adḡrûmî qui est l'informateur d'al-'Umarî, lui avait affirmé avoir bénéficié en personne, un cadeau d'une valeur de deux cents (200) mitqal d'or de la part de Mansa Moussa lors de son séjour à la Mecque. Il importe de souligner qu'il y avait un différend politique entre les souverains du Royaume Songhaï et ceux du Mali. Peut être c'est cela qui se manifeste indirectement chez Sa'atî qui appartient au Royaume Songhaï ayant supplanté plus tard l'empire du Mali.

condition de vie de son entourage. En effet, cet engouement avait suscité son intérêt à se renseigner davantage auprès des témoins oculaires. D'après les récits de ses informateurs, du Mali à la Mecque, Mansa Moussa avait fait tant de dons aux nécessiteux qui se trouvaient à son chemin. En plus, lors de son séjour en Egypte et à la Mecque, les dignitaires de ces deux villes avaient bénéficié d'énormes cadeaux de sa part¹.

La prodigalité de l'or à l'occasion de cet événement fut telle que le prix avait chuté en Égypte durant deux décennies. Puisque, les habitants en avaient bénéficié soit en guise de don ou par le biais des échanges commerciaux².

Il est à souligner que l'énorme quantité d'or emportée en Orient lors de ce voyage avait servi pour d'autres fins que d'aumône. Diverses choses plus ou moins intéressantes ont été achetées en échange de l'or comme nous les étayerons ultérieurement. D'autre part, les cadeaux destinés aux dignitaires auraient pour vocation de tisser des liens diplomatiques avec les souverains des pays concernés. D'ailleurs, certaines versions soutiennent que la rencontre avec le Sultan d'Égypte et les échanges de cadeaux furent abouties à des relations diplomatiques étroites entre les deux souverains. Cela avait fait que Mansa Moussa envoyait des apprenants maliens afin de poursuivre leurs études en Égypte³. De plus, les caravanes de commerce se faisaient de plus en plus nombreuses en provenance de l'Orient.

En plus, dans certaines versions de la tradition orale, on attribue à ce roi, l'achat des maisons et des terrains à la Mecque au profit des pèlerins soudanais⁴. Toutefois, cette information demeure incertaine jusqu'à une preuve à l'appui. Et cela est toujours possible. Puisque, une éventuelle découverte de sources indigènes remontant à l'époque de ce souverain est encore probable⁵.

6. Le séjour de Mansa Moussa en Égypte

Arrivé en Égypte, Mansa Moussa installa sa caravane au faubourg du Caire. Au cours de ce séjour, l'événement le plus marquant fut la rencontre de deux souverains qui était tant compliquée aussi bien que difficile à cause du protocole de la cour du Sultan al

¹ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-absâr fî mamâlik al-amşâr*, Op. Cit. p.57-58.

² - Ibid. P. 56-57

³ - KAKE I. *le fabuleux pèlerinage de Kankou Moussa, empereur du Mali*, Op. Cit. P.61-62

⁴ - NIANE D. *Recherches sur l'empire du Mali au Moyen Âge*, Op. Cit. p. 39

⁵ - Supra. P.11-13

Malik al-Nâsir Muḥamad ibn Qala'ûn. Ce dernier avait adopté un protocole quelque peu particulier, qui implique que l'on baise la terre ainsi que sa main¹.

Le Sultan invita le roi Moussa à l'intermédiaire de son émissaire, al Amîr abû al-'Abâs Aḥmad ibn ḡakî al-Muhamandâr². Dans un premier temps, Mansa Moussa remercia le Sultan pour son amabilité et sa sollicitude et déclina l'invitation en prétextant être de passage pour un objectif religieux et non pas pour des affaires politiques. Mais en réalité, la vraie cause du refus était liée aux règles du protocole susmentionné. Toutefois, le sultan insista et renvoya son intermédiaire le supplier de se rendre à l'invitation.

Une fois sur place, Mansa Moussa aurait obstinément refusé de s'exécuter et ouvertement critiqué la règle adoptée en avançant comme argument, l'interdiction en islam de se prosterner à une créature. Face à cette situation, l'un de ses proches usa tous ses talents de sage conseiller et murmura des propos en Malinké à l'endroit de son roi, afin d'apaiser la tension et trouver un consensus³.

À cet effet, les deux souverains se sont entretenus longuement. Sur ces entrefaites, plusieurs questions seraient évoquées en catimini⁴ et des cadeaux ont été échangés. Ainsi, furent noués des liens diplomatiques et des rapports de coopérations bilatérales entre les deux.

7. Le séjour à la Mecque

Nous avons peu d'informations sur le séjour de Mansa Moussa à la Mecque. Les récits dont nous disposons proviennent essentiellement des auteurs maghrébins qui s'étaient plutôt mieux renseignés sur les événements déroulés soit au Maghreb ou encore au Mali. Puisqu'ils ont recueilli ces récits d'une part, auprès de témoins maghrébins et d'autre part, auprès des géographes et commerçants séjournés au Mali. Quant au-delà de ces deux régions, nous sommes à ce stade, dépourvus de détails méticuleux. Nonobstant, al 'Umarî a souligné quelques faits tels que la largesse du roi au profit de Mecquois dignitaires et démunis.

¹ - al-'UMARÎ, Š, *Masâlik al-absâr fî mamâlik al-amšâr*, Op. Cit. p.57-58

² - Idem.

³ - L'auteur relate que l'un des compagnons de Mansa Moussa lui avait adressé des propos dans la langue Malinké. Mansa Moussa répliqua sitôt en ce terme « Dans ce cas, je m'incline devant Allah, mon Seigneur et ma créateur » Après il aurait accompli la prière à la musulmane dans la cour, sans pour autant baiser la main du sultan qui s'était levé à son tour de son trône pour accueillir son hôte et l'installer à ses côtés.

⁴ - L'auteur n'a pas divulgué point par point la teneur de leur discussion, néanmoins, d'autres sources indiquent que cette entrevue est aboutie à des accords politiques. Notamment dans le domaine d'éducation et du commerce.

En outre, nous détenons quelques fragments d'informations concernant la négociation du départ de certaines personnalités sensées contribuer au développement de l'architecture et de l'éducation islamique au Mali. Tels que quelques Quraychites descendants du prophète Muḥammad Paix et Salut soient sur lui ainsi que l'architecte Andalou Abû Ishâq Ibrahîm al Saḥilî, connu sous son surnom al Tuwinġî.

8. Départ de quelques chérifs da la Mecque pour le Mali

Il est opportun de rappeler que la vénération de personnalités au Mali, notamment ce dont le lignage remonte à tort ou à raison au Prophète de l'islam, est certes un phénomène qui ne date pas d'aujourd'hui. Cependant, en guise de bon augure, lors de son retour au Mali, Mansa Moussa aurait demandé au souverain de la Mecque d'envoyer avec lui quelques chérifs descendants du prophète. Il espérait en effet, que leur présence et leur compagnie soit synonyme de la *BRAKA*, la bénédiction d'Allah et sa miséricorde.

Toutefois, le Sultan de la Mecque se contenta de dire qu'il n'ordonne pas leur départ et il ne s'y oppose non plus. Aussitôt Mansa Moussa fit une annonce que quiconque parmi les chérifs le suivrait dans son pays, aurait un cadeau de mille (1000) mitqals d'or.

À cet effet, Quatre chérifs avaient sitôt manifesté leur volonté de le suivre. Chacun bénéficia la somme promise¹. C'était ainsi que certains chérifs auraient regagné l'empire du Mali.

9. L'arrivée de l'architecte au Mali

Le périple du roi Moussa en orient, notamment son séjour cairote, capitale des pyramides, aurait suscité son intérêt à contribuer au développement de l'architecture dans son pays. Pour ce faire, il négocia le départ du poète et l'architecte Andalou, Abû Ishâq Ibrahîm al-Sâhîlî, à cause de son habilité et son expérience en la matière². À son arrivée au Mali, un bon nombre d'édifices furent réalisés par cet architecte. Tels qu'un Palais royal à Tombouctou qui était le fief des notables religieux ainsi que dans la capitale, Niani. En marge de cela, la grande Mosquée de Tombouctou et bien d'autres ont été érigées dans les

1 - selon l'auteur, d'aucuns prétendent que c'étaient des affranchis entretenant un lien de dépendance avec les vrais Chérifs descendants du Prophète. Toutefois, ce sont des allégations dont nous ne sommes pas en mesure d'infirmier ou confirmer par manque de preuve irréfutable. (K'ATI, Maḥmûd, *Târîḥ al-Fatâš*, Op. Cit. P. 124-125-126)

² - IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man âṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. P.267

régions septentrionales du Mali¹. Cet architecte s'était finalement installé définitivement à Tombouctou jusqu'à sa mort².

Certains de ces édifices ont été rénovés voire reconstruits au temps de l'empire Songhaï. Néanmoins, l'introduction de l'architecture au Soudan fut l'une des initiatives salutaires du roi Moussa.

10. Dette contractée par Mansa Moussa lors de son retour

La notion de dette de ce roi a été évoquée par trois de cinq auteurs musulmans dont nous disposons les récits. À savoir al-'Umarî³, Ibn Baṭṭûṭa⁴, et al-Sa'adî⁵. En effet, ce dernier avait eu recours aux œuvres d'ibn Baṭṭûṭa. Il n'a cependant relaté une version contradictoire. C'était plutôt une copie intégrale du passage évoqué à ce sujet par son prédécesseur.

Mansa Moussa, un roi généreux soit-il ou dilapidateur, avait quand-même raté le calcul lors de son voyage. Pourvu la quantité de fortune emportée par sa caravane, avant son départ de l'Égypte, il a été obligé de prêter de l'argent dont, le montant exact n'a pas été déterminé par les auteurs. Cet acte surprenant, pourrait s'expliquer par quelques facteurs essentiels, à savoir, la durée de séjour dans cette ville, la largesse du roi sans retenu et surtout le rapport entre ses courtisans et les commerçants d'Égypte. L'échange entre les deux parties n'était pas pour autant basé sur l'honnêteté et la transparence.

Étrangers qu'ils étaient dans ce pays, les compagnons de ce roi semblaient avoir confiance à tous les habitants et croire à tout ce que l'on disait. Par conséquent, les marchands quintuplaient le prix normal de leurs marchandises. C'était après le retour dans son pays que le roi Moussa avait pris connaissance de faits et adressé une correspondance au Sultan en dénonçant la pratique qui était en vigueur.

D'aucuns prétendent que les créanciers n'avaient pas pu récupérer leur dû, mais cela ne serait-ce que des allégations infondées, puisque al-'Umarî et Ibn Baṭṭûṭa, tous les deux soutiennent que le débiteur avait en fin honoré la dette en intégralité et en plus,

¹ - al-S'ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, Op. Cit. P.8

² - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî ḡarâib al-abṣâr wa aḡâib al-asfâr*, Op. Cit. p. 707

³ - al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. p.56

⁴ - IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nazzâr fî ḡarâib al-abṣâr wa aḡâib al-asfâr*, Op. Cit. p. 707-708

⁵ - al-SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, Op. Cit. P.8

envoyé un cadeau de cinq cents (500) mitqal d'or au gouverneur d'Égypte, ibn Amir Ḥaġb¹.

11. Le retour au Mali

Avant le départ de Mansa Moussa pour la Mecque, l'empire du Mali n'englobait certainement pas le royaume de Gao et Tombouctou². C'était au cours de son voyage que ces territoires furent rentrés dans le cercle d'alliance de cet empire³. Cela étant, à son retour de la Mecque, il fit halte, d'abord à Tombouctou et ensuite à Gao.

Compte tenu de la distance entre ces régions et la Capitale, ce souverain prit des mesures permettant de consolider les liens d'allégeances au pouvoir central. Ainsi, un Palais fut édifié à Tombouctou pour y installer son représentant. Certes, bien avant cet événement, l'islam était déjà rependu dans ces zones, néanmoins, la politique menée avait fait de plus en plus de Tombouctou le fief des érudits musulmans qui devint au fil du temps, et avec la succession des dynasties, une cité du savoir et de la culture⁴.

12. Réalisations après le retour au Mali

Le voyage fastidieux du roi Moussa fut certes salutaire pour certains et contestable pour d'autres en raison du fonds utilisé à cette fin. En revanche, après le retour, les initiatives prises furent matérielles aussi que morales. Sur ce, le roi accentua ses réalisations sur trois secteurs essentiels, à savoir, l'éducation, l'architecture et l'armée.

Sur le plan de l'éducation, il favorisa l'instruction et la diffusion du savoir. Pour ce faire, dans un premier temps, l'arrivée de certains érudits, leaders musulmans et maîtres coraniques fut négocié en Orient, notamment à la Mecque et en Égypte afin de donner un nouveau souffle à ce secteur. Ensuite, une énorme quantité d'ouvrages religieux fut achetée au profit des apprenants. Des lettrés envoyés au Maroc et en Égypte afin de poursuivre leurs études. Au fur et à mesure, un bon nombre de centres ont été créés pour l'apprentissage du Coran. D'ailleurs les témoignages d'ibn Baṭṭūṭa qui séjourna au Mali en 1335, indiquent qu'à l'époque, l'enseignement coranique fut obligatoire dans des zones

¹ - al-'UMARĪ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Op. Cit. p.56

² - al-SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, Op. Cit. P.7

³ - Selon les versions faisant l'objet de notre étude, l'annexion de ces régions serait accomplie pacifiquement au cours du voyage de roi Moussa, par l'un de ces généraux dénommé Saqamanġ (IBN ḤALDUN A., *Târîḥ Ibn Ḥaldun, Dîwân al-mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'aṣorahum min dawî al-šaani al-akbar*, Op. Cit. P. 267)

⁴ - Infra. P.70-73

urbaines de l'empire du Mali. Les maîtres et parents contraignirent les élèves à mémoriser le Coran sous peine de réclusion ou d'autres formes de punitions.

Sans oublier qu'en son temps, Tombouctou fut la pierre angulaire de son pays, d'une part, pour la primauté de l'islam dans ces territoires, et d'autre part, à cause de sa situation géographique stratégique. Située entre le reste de l'Afrique de l'ouest et le Maghreb, cette ville représentait le carrefour pour ces deux régions. Vu que l'islam fut d'abord introduit dans ces zones avant le reste du pays, les principes de cette religion étaient d'autant enracinés aux habitants de cette localité plus que ceux de la partie ouest du pays où les coutumiers conservateurs pesaient encore du poids. Compte tenu de tous ces facteurs, le roi accentua ses efforts sur cette ville de la région septentrionale. À cet effet, elle servait de fief pour les érudits musulmans. Une fois l'apprentissage terminait, les ulémas s'installaient à Tombouctou pour y contribuer au développement de l'éducation islamique.

En ce qui concerne l'architecture, nous avons précédemment souligné que ce souverain fit venir dans son pays un architecte habile pour la réalisation de certains édifices. En raison de son appartenance à la religion musulmane et sa fascination par les réalisations architecturales de l'Orient, il déploya plus d'effort dans l'édification des mosquées. En plus de grandes mosquées de Tombouctou¹, Ka'atî mentionne cinq (5) autres mosquées érigées dans cette région sous l'égide du roi Moussa, Telle que, la Mosquée de Doucouré, de Goundam, de Diré, Wanko, et en fin, celle de Banko². Et bien d'autres et en plus, un Palais à Tombouctou ainsi que dans la Capitale.

En outre, ce souverain avait également mis l'accent sur le volet militaire. Le récit d'al-'Umarî soutient que Mansa Moussa avait mis en place une armée structurée et équipée selon les moyens de défense d'alors. Pour cette fin, aucun effort ne serait ménagé pour l'importation de chevaux de guerre de l'Orient³.

¹ - La grande Mosquée de Tombouctou fut d'abord édifiée au temps de roi, et en suite reconstruite par un jurisconsulte dénommé al qâdî al âqîb ibn Maḥmûd. (al-SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, Op. Cit. P. 56-57)

² - KA'ATI, M., *Târîḥ al-Fatâṣ*, Op. Cit. P. 120

³ - *Infra*. P.71-72

C. Points de vue contradictoires à l'égard de Mansa Moussa

Ce souverain n'est pas traité de la même façon par les auteurs musulmans et les narrateurs traditionnalistes car, ils n'ont pas la même lecture des faits et non plus la même grille d'analyse. Ce qui est généralement considéré comme une qualité ou un acte salubre par l'une de ces deux tendances n'en est forcément pas pour l'autre. Raison pour laquelle certains acteurs politiques soudanais sont dépeints dans la tradition orale comme des antihéros, tandis que les auteurs musulmans les qualifient comme des modèles à suivre l'exemple, et vice-versa. Le cas de Mansa Moussa en est un exemple parmi tant d'autres.

Ce roi fut l'un des souverains du Mali les plus controversés. D'une part à cause de sa politique d'ouverture au monde musulman mentionnée plus haut ¹, et son renoncement à certaines pratiques païennes au profit de la religion musulmane et d'autre part, à cause de l'essence même de la transmission orale au Mali. Jadis, les détenteurs de la tradition orale dans ce pays avaient tendance à déifier les souverains thaumaturges qui sont plutôt attachés à des pratiques coutumières et à rayer de l'histoire ceux qui ne partageaient pas cette volonté. Notamment, les souverains qui avaient un projet de l'islamisation de ces territoires et la promotion de la culture musulmane. Raison pour laquelle les narrateurs déclament les hauts faits de Soundiata Kéita (fondateur de l'empire du Mali) et les chanteurs chantent sa gloire. Quant à Mansa Moussa, son sujet n'est évoqué par ces derniers que d'une façon succincte et péjorative².

En revanche, les auteurs arabes et les musulmans indigènes, à leur tour, ne mettent pas l'accent que sur les souverains ayant embrassés l'islam³. Sur ce, la question de Mansa Moussa est évoquée par un bon nombre de ces auteurs avec des versions contradictoires et des hyperboles qui dépassent l'entendement. Toutefois, à notre sens, ces contradictions n'impliquent forcément pas la mise en question de sa personne ou de son règne. Car, ces vingt-cinq ans de règne constituent une partie non négligeable dans l'histoire du Mali médiéval. Cependant, la réalité historique dont nous sommes en quête, se situe à égale distance de ces deux tendances.

¹ - Supra, p.4

² - Cisse Y., *la grande geste du Mali, des origines à la fondation*, Op. Cit. P. 30

³ - MONTEIL Ch., *les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Op. Cit. p.5

1. Point de vue des traditionalistes

En évoquant le point de vue des traditionalistes à l'égard de Mansa Moussa, il nous paraît opportun de relater une citation rapportée par l'historien Malien, Youssouf Tata Cissé qui résume succinctement le postulat dans lequel les traditionalistes s'inscrivent: « *Le personnage le plus controversé de l'histoire du Mali reste sans conteste l'empereur Kankoun (sic) Moussa que la tradition ne finit pas de l'enterrer, alors que l'écrivain arabe Al Omari (sic) l'a immortalisé en portant à la connaissance du monde le pèlerinage fastueux qu'il fut à la Mecque en 1324.*

Wâ Kamissoko¹ fait, dans son récit, des révélations les unes émouvantes, les autres épouvantables, sur l'enfance, la jeunesse et la vie décousue et incestueuse² du futur mansa ainsi que sur ses intronisations (sic) comme chef de lignage, puis comme l'empereur du Mali. Il porte pour terminer, de graves accusations contre Kankoun Moussa qui, dit-il, fit par vengeance, détruire son village natal, kri, après avoir fait éliminer physiquement ses détracteurs. Wâ accuse pour terminer Kankoun Moussa d'avoir dilapidé l'or fétiche, (sorte de réserve d'or) de l'empire du Mali, d'une part en pèlerinage fastueux pour absoudre ses péchés, et d'autre part en achats d'ouvrages sacrés, d'esclaves et de concubines blancs(sic).»³ Il s'ajoute à cela qu'on lui reproche de ne pas être un grand conquérant à l'instar de ses devanciers.

À défaut d'autres sources concernant l'enfance et la jeunesse de ce roi, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer ou infirmer ces allégations car, les auteurs Arabo-musulmans n'ont pas mis l'accent sur ces deux aspects.

2. Point de vue des auteurs musulmans

Mis à part l'enfance de Mansa Moussa qui n'a pas été évoquée par les musulmans, on s'aperçoit que les récits de ces derniers sont à l'opposé de la dynamique dans laquelle s'inscrivent les renseignements recueillis auprès des traditionalistes. Quand on fait une

¹ - Il était l'un des griots attitrés connus et reconnus au Mali. Il a eu l'honneur d'intervenir aux colloques internationaux organisés à Bamako en 1975 et 1976 sur les traditions orales relatives aux empires du Ghana, du Mali et du Songhaï.

² - D'après le récit de Wa KAMISSOKO, comme la plupart des jeunes gens, au début de sa jeunesse, Mansa Moussa n'avait pas montré preuve d'exemplarité. Il n'avait pas pris le chemin de la droiture à cause de fougues de la jeunesse. Néanmoins, il eut en fin pris la décision de se rendre à la Mecque pour le pèlerinage et y séjourna durant sept ans pour s'instruire davantage, bien avant son accession au pouvoir. Voir (KAMISSOKO W. *L'empire du Mali, Mansa kankoun Moussa, le pèlerin*, Op. Cit. P. 20-22)

³ - CISSE Y. et KAMISSOKO W., *la grande geste du Mali, des origines à la fondation*, Op. Cit. P.30

comparaison entre les cinq ouvrages faisant l'objet de notre étude, on se rend compte qu'il n'y a pas de contradiction entre leurs auteurs sur certains nombres de points. La probité morale, l'éthique et le sens de justice de ce souverain ainsi que d'autres caractères moraux et des faits majeurs semblent une réalité qu'ils n'en disconviennent pas. D'autant plus qu'ils le qualifient tous comme le plus grand conquérant ayant régné au Mali médiéval. En voici quelques citations dans ce sens : selon Ibn Ḥaldūn : « *il fut un grand souverain, vertueux et juste*¹. » d'après al-Sa'adī : « *il était un souverain étique et juste qui n'avait pas d'ailleurs son égal en dévotion et en droiture parmi les souverains du Mali*². » Quant au récit d'Ibn Baṭṭūṭa, l'accent est mis sur la noblesse, la générosité et le sens d'ouverture aux autres. Il avoue que ce roi fut un souverain qui faisait des cadeaux en qualité et en quantité à ses collaborateurs arabes et autres qui s'étaient établis au Mali et qui lui rendaient service au sein de son administration³.

A la lumière du récit d'al-'Umarī, on s'aperçoit qu'en plus de la philanthropie, ce sont la bonne conduite et la qualité de tenues vestimentaires de sa personne ainsi que celles de son entourage, lors de leur passage pour la Mecque, qui n'étaient pas passées inaperçues⁴. Ce passage donne l'impression que leur façon d'être relevait de la bourgeoisie plutôt que de comportements dignes de gens de l'antiquité.

En ce qui concerne la conquête, conquérir à l'instar de ses prédécesseurs est une chose et élargir le cercle de son pouvoir en est une autre. Cela étant, on peut dire que Mansa Moussa n'avait pas fait des conquêtes de la même façon que ses devanciers, car, les politiques n'étaient les mêmes⁵. Néanmoins, il est quand-même admissible qu'il soit expansionniste, soit par le biais des conquêtes militaires ou par la diplomatie. Cette thèse est soutenue par certains témoignages qui suivent : d'une part, al-'Umarī a rapporté un entretien accordé par Mansa Moussa au gouverneur du Sultan d'Égypte, al-amīr abū al-Ḥassan 'Alī ibn amīr Ḥāḡīb, lors duquel ce roi avait prétendu avoir régné sur un vaste territoire auquel il aurait annexé vingt quatre (24) villes et principautés⁶. D'autre part, le

¹ - IBN ḤALDUN A., *Tārīḡ Ibn ḡaldun, Dīwān al-mubtada wa al-ḡabar fī tāriḡ al-arab wa al-barbar wa man 'aṡorahum min ḡaw al-ṡaani al-akbar*, Op. Cit. P.267

² - al-S'adī, A., *Tārīḡ al-Sūdān*, Op. Cit. P.7

³ - IBN BATTUTA A., *Tuḡfat al-naẓẓâr fī ḡarâib al-abṡâr wa aḡâib al-aṡfâr*, Op. Cit. P.702.

⁴ - al-'UMARÎ, Ṣ., *Masâlik al abṡâr fī mamâlik al-amṡâr*, Op. Cit. p.55-56

⁵ - Mansa Moussa fut un souverain musulman qui œuvrait pour l'expansion de l'islam dans l'étendue du territoire malien en particulier et en Afrique de l'ouest en général. Tandis que le fondateur, Soundiata Kéita, était un grand thaumaturge attaché aux pratiques coutumières dont l'objectif d'expansion serait autre que propager l'islam.

⁶ - al-'UMARÎ, Ṣ., *Masâlik al abṡâr fī mamâlik al-amṡâr*, Op. Cit. p.54.

même auteur relate des renseignements qui stipulent qu'à l'époque, les souverains du Mali accordaient une importance capitale aux questions de défense et de la sécurité.

Le volet militaire serait-il une préoccupation majeure. Dans le cadre de la constitution d'une armée digne de ce nom, ils importaient des chevaux de l'Orient. D'ailleurs, selon le récit d'al 'Umarî, l'armée de Mansa Moussa serait composée de cent milles (100.000) soldats, dont dix mille (10.000) chevaliers¹.

De surcroît, les deux chroniqueurs de Tombouctou prétendent que Mansa Mansa fut le premier souverain du Mali ayant exercé son autorité sur Tombouctou et Gao². Tout ceci donne l'impression d'une conquête militaire, En revanche, à lumière de différentes sources dont nous disposons, on constate que ce souverain privilégiait la diplomatie plutôt que le recours à l'usage de la force majeure et la destruction.

Compte tenu de la résistance et la détermination du royaume Songhaï qui prenait son indépendance après chaque annexion, Mansa Moussa avait eu recours à la détention de deux fils du roi dont, comme plus haut mentionné³, les princes Sonnî 'Ali et Souleymane Narî, comme solution adéquate afin d'esquiver la révolte qui pourrait se solder par indépendance de ses territoires ou des représailles sanglantes. C'est pourquoi ces deux princes ont passé un moment de séjour au Mali, dans la cour royale⁴. En plus, Sa'adî relate dans son récit que Tombouctou fut détruite à trois reprises. D'abord par le roi du pays Mossi, l'actuel Burkina faso, en suite par Sonni 'Ali et en fin par Bacha Maḥmûd ibn Zaraqûn, sous l'ordre du roi de Maroc⁵. Néanmoins, il dépeint Mansa Moussa comme un bâtisseur qui y avait construit un Palais ainsi qu'une Mosquée⁶, sans pour autant mentionner des saccages ou oppression de la population.

De plus, ce roi était le précurseur du développement de l'enseignement arabo-islamique à Tombouctou et le reste du Mali. Les efforts déployés dans ce sens se

¹ - al-UMARÎ, Š., *Masâlik al-abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, Ob. Cit. p.53

² - Il y a d'autres versions telles que celle d'IBN ḤALDUN qui soutient que Gao fut d'abord conquis par Sakoura qui était un affranchi et un grand guerrier ayant occupé le trône lors d'une trouble de succession. Néanmoins, Gao serait conquis à plusieurs reprises. En raison de la récalcitrance de ces peuples, ils prenaient leur indépendance auprès chaque annexion.

³ - Supra. P.27- 28

⁴ - al-Sa adî, A., *Târîḥ al-Sūdân*, Op. Cit. P.5

⁵ - Ibid. P.9

⁶ - Il s'agit de la grande Mosquée de Tombouctou qui fut reconstruite plus tard par le juriste, al 'Aqib ibn al Qâdî Maḥmûd (al SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sūdân*, Op. Cit. P.57)

caractérisaient par l'achat des ouvrages et la formation des érudits. Il envoyait des apprenants à l'étranger, tel que le Maroc, afin de poursuivre leurs études, et négociait également l'arrivée de certains enseignants maghrébins dans son pays¹. C'était ainsi que plusieurs érudits de cette cité culturelle ont été formés. Durant un siècle et demi, la grande Mosquée de Tombouctou était dirigée par les érudits soudanais parmi ceux qui ont été formés au Maroc et leurs élèves. Cependant, al-Sa'adî qui est l'un des témoins oculaires, affirme que c'était auprès d'élèves de ses érudits que ses parents avaient effectué une partie de leur apprentissage. Le dernier imam de ces Ulémas avait été remplacé par l'arrière grand père de cet auteur².

En somme, on peut retenir de l'ensemble de ces passages qu'à l'égard de ce roi, les détenteurs de la tradition orale ne sont pas sur la même longueur d'onde que les auteurs musulmans. Comme nous l'avons précédemment souligné dans l'introduction³, la première tendance semble s'inscrire dans une dynamique du dénigrement et du rejet tandis que la seconde a tendance à le survaloriser et à le déifier. Ces sentiments antipodes relèvent du fait que ce souverain ait privilégié la culture arabo-musulmane et les courtisans musulmans au détriment de celle de ces ancêtres. Par conséquent, cela ne fait que susciter l'admiration des uns et le mécontentement des autres.

¹ - al-SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, Op. Cit. P.57

² - Ibid. P.58

³ Supra, P.4-5

Conclusion

En épilogue, nous tenons à rappeler que la question de Mansa Moussa est un sujet controversé autour duquel les idées divergent. Les traditionnalistes autochtones et les auteurs musulmans, Soudanais soient-ils ou d'origine magrébine, ne sont pas sur la même longueur d'onde à ce sujet. Le voyage de ce souverain à la Mecque en 1324, pour le pèlerinage fut l'événement le plus marquant de son règne. Ce périple suscite tant de polémique au sein de la population malienne. Les uns contestent et les autres s'en glorifient. Nonobstant, c'est comme tout autre acte posé par un être humain, cet événement avait eu des corollaires et des avantages. À cet effet, les récits émanant des sources musulmanes sont accentués sur les avantages plutôt que les corollaires.

Dans cette étape de notre étude, nous nous sommes attelés à des sources musulmanes afin de comparer les différentes versions contradictoires et en tirer une conclusion. Certes, bien que les récits musulmans soient de la même nature, ils sont caractérisés par la contraction des versions. Néanmoins, les données qui s'en dégagent sont plutôt positives. Sur ce, nous pouvons en déduire que l'image de Mansa Moussa dans ces sources, est une image relativement positive qui fait de lui le personnage emblématique de l'Afrique de l'ouest en son temps.

Il est indéniable que la quantité de poudre d'or emportée dans la caravane de ce roi lors de son voyage à la Mecque fut énorme. L'estimation de cette fortune varie entre 40 et 100 charges de chameaux. Toutefois, la teneur des récits musulmans prouvent que cette fortune avait servi pour d'autres fins que d'aumône au profit des nécessiteux et des cadeaux aux dignitaires de l'Orient. Une bonne partie de l'or a été utilisée dans le cadre des échanges commerciaux, tels que l'achat des ouvrages des sciences islamiques, des chevaux de guerre destinés à l'équipement de l'armée et bien d'autres produits rares dans la région de l'Afrique de l'ouest. En marge de ces échanges, le souverain avait négocié en Orient, le départ de certaines personnalités pour aller servir dans son pays. Parmi lesquels on peut citer des architectes, des enseignants (maîtres coraniques) et autres, afin de contribuer à la promotion de l'architecture au Soudan et le développement de l'enseignement islamique.

Après le retour de la Mecque, Mansa Moussa aurait concentré ses efforts sur quatre secteurs essentiels : volet militaire, l'éducation, l'architecture et le commerce.

Compte tenu de la superficie de l'empire du Mali qui englobait à l'époque une bonne partie de plusieurs pays des États actuels de l'Afrique de l'Ouest, ce roi se serait investi dans l'armée afin d'assurer la sécurité et la stabilité. Le récit d'al Umarî soutient que l'effectif de son armée s'élevait à cent milles (100.000) porteurs d'armes dont dix milles (10.000) cavaliers. En outre, des centres de l'éducation islamique ont été créés. Des Mosquées et des succursales (Palais, salles d'audience etc.) ont été édifiées par l'architecte mené de l'Orient pour cette fin. Et des apprenants ont été envoyés à l'Orient, notamment au Maroc et en Égypte en vue de poursuivre leurs études. C'était Tombouctou qui servait de fief pour des érudits, une fois l'apprentissage était terminé. C'est ainsi que cette ville est devenue au fil du temps une cité culturelle et du savoir. D'autre part, des accords des commerces bilatéraux furent signés avec ses homologues, les souverains du Maroc et celui d'Égypte.

Il nous importe de souligner que la politique menée par Mansa Moussa incarnait la rupture avec celle de ses aïeux. Dès son jeune âge, il manifestait déjà la foi inébranlable en Allah. De surcroît, il avait séjourné à la Mecque durant sept ans, bien avant son accession au pouvoir. Les accointances avec les musulmans établis au Mali et le long séjour en Orient avaient encre en lui la culture arabo-musulmane et l'avaient poussé à dédaigner les pratiques ancestrales dont il en devait être le garant selon la tradition. D'où la principale raison de l'esprit du rejet de ce souverain chez les chefs coutumiers et les détenteurs de la tradition orale. Avant l'avènement de ce souverain pèlerin, l'islam était déjà établi au Mali. Néanmoins, à l'époque, la majorité des pratiquants étaient des étrangers qui séjournaient dans ces territoires. En effet, Mansa Moussa fut l'apôtre qui a donné un nouveau souffle à l'expansion de l'islam dans cette région et a contribué à la promotion de la culture arabo-musulmane.

Il est fort constatable que le brassage culturel en Afrique en général et au Mali en particulier est devenu à notre époque, un phénomène qui a ses atouts et corolaires. Le croisement des cultures est abouti à la naissance de trois tendances différentes : les coutumiers conservateurs, les apôtres de la culture musulmane et en fin les protagonistes de la culture occidentale. En effet, si l'on essaye de faire un constat avec lucidité, on se rend compte qu'à nos jours d'aujourd'hui, ce sont les conséquences qui sévissent le plus souvent. Car cela a fait de ce continent, un terrain de compétition de culture en donnant lieu à ce que l'on peut appeler le conflit idéologique qui gangrène la bonne entente entre le

peuple, même autour des sujets très sensibles. Ce constat amère est une question épineuse qui mérite d'être étudiée avec tant d'objectivité et de clairvoyance afin de trouver un terrain d'entente entre les citoyens, sans pour autant mettre en cause la conservation des acquis légués par les ancêtres ou l'empreinte et la promotion de ce qui est utile et adaptable à la conduite de ces peuples, quelque soit la provenance.

En somme, nous pouvons dire qu'à la lumière des récits émanant des auteurs musulmans, mis à part la quantité de fortune exportée en Orient lors du Hadj, la politique menée par Mansa Moussa est relativement salubre. Toutefois, en matière de quête de la vérité entre deux tendances quelconques, comme disait Amadou Hampaté Ba : « *il y a au demeurant trois vérités¹* ». Celle de chacun de deux, et en fin la vérité palpable. Cependant, la vérité incontestable se situe à égale distance de deux. Tel est le cas de ce souverain. Autrement dit, c'est en synthétisant la thèse et l'antithèse autour de son sujet que l'on pourrait déceler la vérité irréfutable.

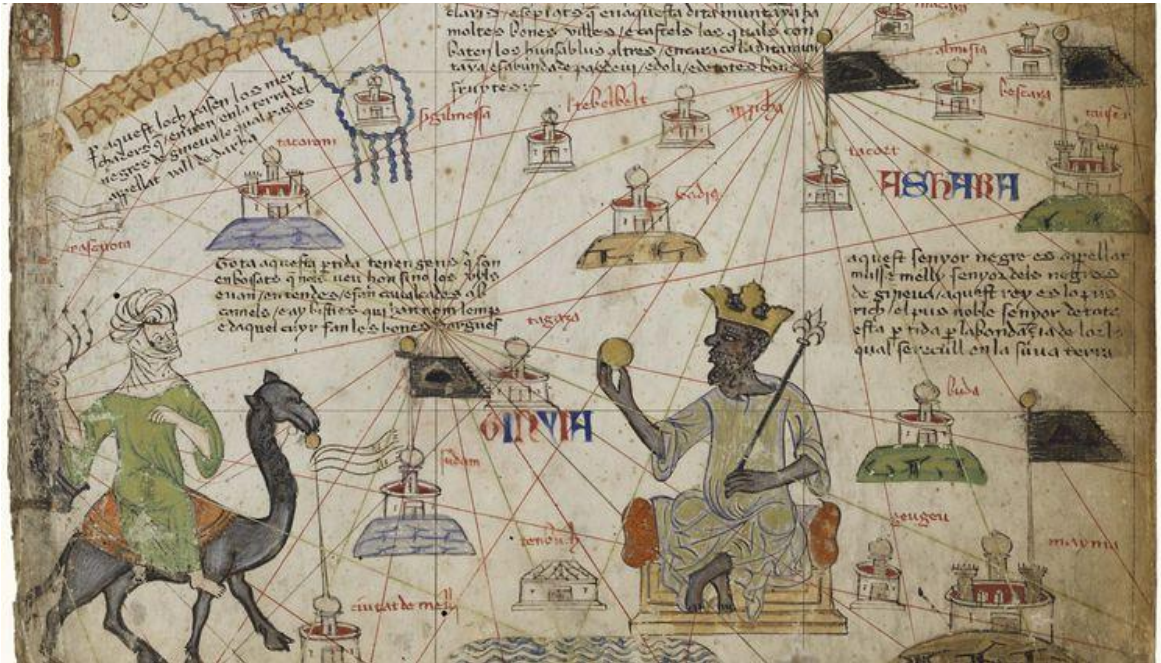
La confrontation de données résultant de ce travail avec d'autres sources, telles que la tradition orale, les archives des explorateurs etc. sera l'objet d'une thèse.

¹ - BA A. *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Corlet numérique, 2017, P. 82

Annexes

Annexe 1 : portrait de Mansa Moussa dans l'Atlas Catalan de 1375

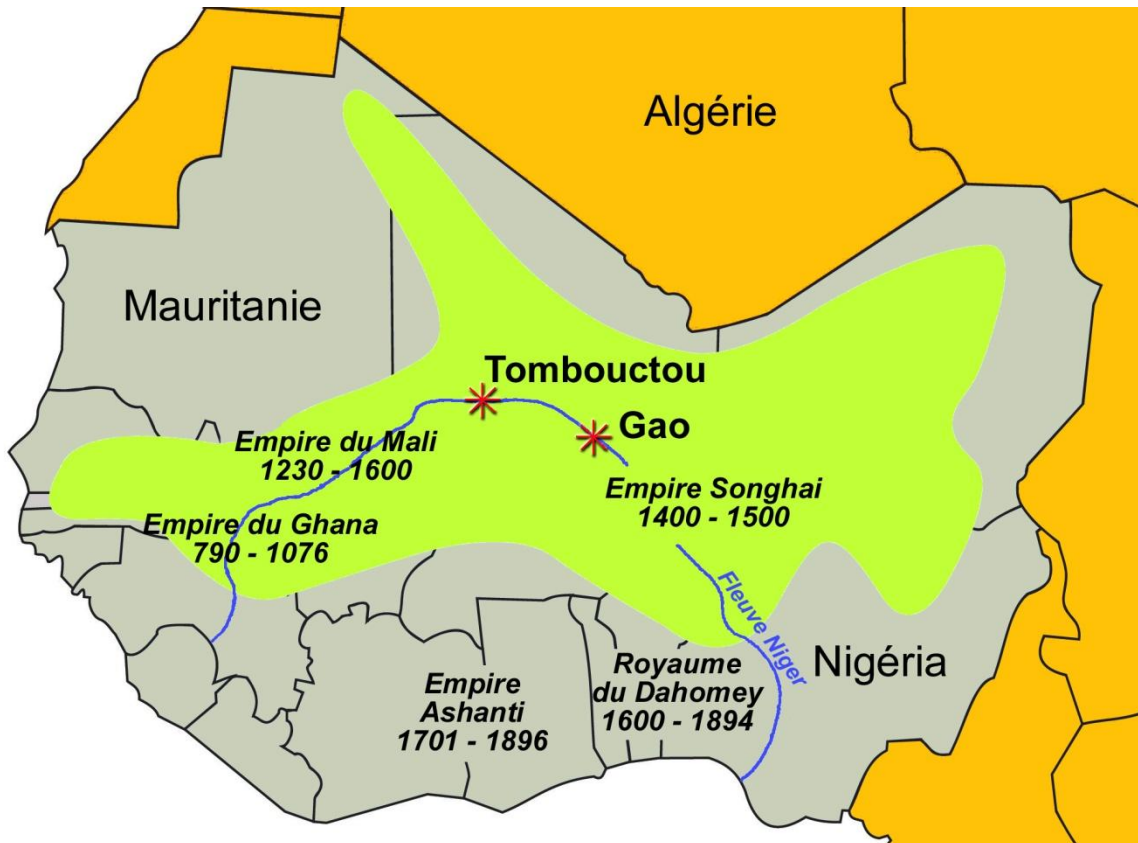
Le roi de l'Empire du Mali figure dans cette carte géographique, assis sur un trône, tenant une pépite d'or¹.



¹ - France télévision, « Le roi de l'Empire du Mali reste l'homme le plus riche de l'Histoire », *Franceinfo : Afrique*, publié le 27/06/2020, Url : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/culture-africaine/le-roi-de-lempire-du-mali-reste-l'homme-le-plus-riche-de-l-histoire_3506601.html, consulté le 12 mai 2021.

Annexe 2 : carte des empires de l'Afrique de l'ouest

Cette carte ne concerne pas uniquement l'empire du Mali. Elle illustre aussi d'autres empires et royaumes de l'Afrique de l'ouest¹.



¹ - AFROLOGY, «Empires et royaumes du continent africain», *Afrology.com*, publié le 6 juillet 2019, Url : <https://www.afrology.com/?p=9423>, consulté le 28/05/2021

Bibliographie

1- Sources arabes

IBN BATTUTA A., *Tuhfat al-nuzzâr fî ġarâib al-abṣâr wa 'aġâib al-asfâr*, (Cadeau précieux pour ceux qui considèrent les choses étranges, des grandes villes et les merveilles des voyages) Beyrouth, Dâr iḥyâ al- ulûm, 1987, 1^{ère} édition, t. II, 799 p.

IBN ḤALDUN A., *Târîḥ ibn Ḥaldun, Dîwân a -mubtada wa al-ḥabar fî târîḥ al-arab wa al-barbar wa man 'âṣorahum min dawî al-šaan al-akbar*, (Histoire des arabes, des berbères et les grandes dynasties de leur voisinage) Beyrouth, Dâr al fikr , 2000, t. VI, 632 p., Et T. VII, 762 p.

KA'ATI, M., *Târîḥ al-Fatâš*, (L'histoire d'al-Fatâš ou Chronique du chercheur, pour servir à l'histoire des villes, des armées et des principaux personnages du Tekrûr), Beyrouth, Resalah, 2014, 375 p.

al-SA'ADI, A., *Târîḥ al-Sûdân*, (Histoire du Soudan), Paris, Maisonneuve, 1981, 331 p.

al-'UMARÎ, Š., *Masâlik al abṣâr fî mamâlik al-amṣâr*, (Les itinéraires des regards à travers les royaumes du monde civilisé), Beyrouth, Dâr al Kutub al 'Ilmiyya, 2010, 1ère édition, T. IV, 224 p.

2- Autres références

AFROLOGY, «Empires et royaumes du continent africain», *Afrology.com*, publié le 6 juillet 2019, Url : <https://www.afrology.com/?p=9423>, consulté le 28/05/2021

BA A. *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Corlet numérique, 2017, 139 p.

CISSE Y. et KAMISSOKO W., *Soundjata, la grloire du Mali, la grande geste du Mali*, France, Cornet, 1991, T. II, 305 p.

CISSE Y. et KAMISSOKO W., *la grande geste du Mali, des origines à la fondation*, France, La Nouvelle Imprimerie Laballery, 2017, 2eme édition, 426 p.

DECRAENE Ph., *le Mali*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 127p.

DESIRE-VUILLEMIN G., *Kango Moussa, empereur du Mali*, Paris, Institut Pédagogique National, 1963, N° 2, 25 p.

- DIALLO S., *Notre Mali 1960 - 2010, Maliba Kera anw ta ye*, Bamako, Agence Malienne de Presse et de Publicité, 2010, p. 191 p.
- DIAWARA G. *Abubakari II, explorateur Mandingue*, Paris, Corlet Numérique, 2010, 104p.
- DIOP Ch., *l'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence africaine, 1987, 278 p.
- Encyclopédie non lucrative, <http://waqfeya.com/search.php>, consulté le 20 février 2017.
- France télévision, « Le roi de l'Empire du Mali reste l'homme le plus riche de l'Histoire », Franceinfo : Afrique, publié le 27/06/2020, Url : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/culture-africaine/le-roi-de-lempire-du-mali-reste-lhomme-le-plus-riche-de-l-histoire_3506601.html consulté le 12 mai 2021.
- KAKE I., *le fabuleux pèlerinage de Kankou Moussa, empereur du Mali*, Paris, les presses d'imprimerie L.P.F Danel, 1975, 90 p.
- KAMISSOKO W. *L'empire du Mali, Mansa kankoun Moussa, le pèlerin*, Paris, Fondation SCOA, 1977, 78 p.
- NAIMA M., « Mansa Musa, l'homme le plus riche de tous les temps », BBC News, publié le 14 mars 2019, BBC News: Afrique, Url : <https://www.bbc.com/afrique/region-47540332>, Consulté le 12 avril 2021.
- NIANE D., *Recherche sur l'empire du Mali au Moyen Age*, Paris, Présence Africaine, 1975, 112 p.
- SIMONIS F., *L'Afrique Soudanaise au Moyen Age, le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Italie, Papergraf, 2010, 199 p.
- MONTEIL Ch., *Les Empires du Mali, étude d'histoire et de Sociologie Soudanaises*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1929, 157 p.

Table des matières

Remerciement.....	1
Résumé en Français	2
Résumé en Anglais	3
Tableau de translittération	4
Introduction	6
CHAPITRE PREMIER :Problème de sources et aperçu historique sur les empires du Mali	11
A. Problème de source et présentation des récits des historiographes et des chroniqueurs musulmans	12
a) Problème de sources.....	12
b) Les historiographes arabes contemporains de Mansa Moussa	14
1. al-'Umarî : (1301-1349)	14
2. Ibn Baṭṭûṭa : (1304 – 1368).....	16
3. Ibn Ḥaldûn: (1332-1406).....	19
c) Les chroniqueurs Soudanais	20
1. Ka'atî : (1468- 1593).....	20
2. al-Sa'adî : (1596-1656).....	21
B. Les empires et royaumes de l'Afrique de l'Ouest au temps médiéval	23
a) Empire du Ghana.....	23
1. Fondation	23
2. Le déclin	24
b) Royaume du Sosso.....	24
1. Tentative d'abolition de l'esclavage par Soumaworo Kanté.....	24
2. La chute.....	25
c) L'Empire du Mali.....	25
1. Les origines	25
2. La fondation de l'empire	26
3. Le déclin et la chute.....	27
d) Empire Songhaï	27
1. La Fondation.....	27
2. La chute.....	28
C. Mansa Moussa de l'enfance à l'intronisation	30
1. L'enfance.....	30
2. Noms et surnoms	31
3. Sa généalogie.....	32
4. Prédécesseurs.....	33

5.	Son accession au trône	35
6.	Successeurs	36
CHAPITRE DEUXIEME : Mansa Moussa dans les sources musulmanes		38
A.	Le règne	39
a)	Tableau synoptique de cinq sources arabes	39
b)	Eléments du tableau et analyse de données	40
1.	Qualités morales	43
2.	Armée et conquêtes	43
3.	Organisation de l'armée	43
4.	Conquêtes militaires	45
5.	Politique et administration	47
6.	Le système politique	47
7.	La superficie et les régions	47
8.	L'économie	48
9.	Culture et religion	48
10.	Enseignement islamique	50
11.	L'influence de la culture arabo-musulmane dans l'empire du Mali	51
12.	Audience au Plais royal	51
13.	Relations extérieures	52
14.	Justice	54
B.	Mansa Moussa en pèlerinage	56
a)	Tableau de faits marquant du voyage de Mansa Moussa à la Mecque	56
b)	Aanalyse de données du tableau	56
1.	Cause et préparatif du voyage	56
2.	Caravane et courtisans	58
3.	La traversée du désert	59
4.	Miracles et mythes	60
5.	Générosité	62
6.	Le séjour de Mansa Moussa en Égypte	63
7.	Le séjour à la Mecque	64
8.	Départ de quelques chérifs da la Mecque pour le Mali	65
9.	L'arrivée de l'architecte au Mali	65
10.	Dette contractée par Mansa Moussa lors de son retour	66
11.	Le retour au Mali	67
12.	Réalisations après le retour au Mali	67
C.	Points de vue contradictoires à l'égard de Mansa Moussa	69
1.	Point de vue des traditionnalistes	70

2. Point de vue des auteurs musulmans.....	70
Conclusion	74
Annexes	77
Annexe 1 : portrait de Mansa Moussa dans l'Atlas Catalan de 1375	77
Annexe 2 : carte des empires de l'Afrique de l'ouest	78
Bibliographie	79
1- Sources arabes :.....	79
2- Autres références.....	79